

**Bilan Commun de Pays (BCP)
[Common Country Assessment (CCA)]**

São Tomé e Príncipe

novembre 2005

Table des Matières

	Pages
RESUME ANALYTIQUE	i -- v
SECTION 1. INTRODUCTION	
1.1	Profil de pays
1.2	Description du processus d'élaboration du CCA
SECTION 2. ANALYSE STRATÉGIQUE	
2.1. Niveau et cadre de vie	
2.1.2	Pauvreté et sécurité alimentaire
2.1.3	Santé
2.1.4	Habitat, eau, assainissement, énergie domestique et environnement
2.1.5	Education et Formation
2.2. Renforcement et diversification de l'économie	
2.2.1	Le cadre et les perspectives macroéconomiques
2.2.2.	Le potentiel et perspectives de croissance
2.2.3.	Les espoirs et les limites
2.2.4.	Le rôle des infrastructures
2.3. Renforcement des institutions et de la bonne gouvernance	
2.3.1.	Etat de confortement de la stabilité politique
2.3.2.	Efficacité de l'administration publique et les dépenses publiques
2.3.3.	Le renforcement du secteur privé
2.3.4.	La situation de la société civile
SECTION 3. PROBLEMES CLEFS ET PRINCIPAUX DOMAINES DE COOPERATION	
3.1.	Les problèmes et les défis de la période à venir
3.2.	Les domaines de coopération
3.3.	Les critères de choix
SECTION 4. CADRE D'INDICATEURS	
SECTION 5. SOURCES DE DONNEES	
ANNEXES	

RESUME EXECUTIF

Le document portant « Bilan commun de pays » a été réalisé dans le cadre de l'effort commun entrepris par les Agences, Fonds et programmes activant à São Tomé e Príncipe pour harmoniser la programmation de leurs actions futures dans l'esprit de la réforme du SNU.

Faisant appel à une démarche participative ouverte et fruit d'un processus qui a duré près de 12 mois, il a permis d'analyser la situation économique et sociale prévalant à São Tomé e Príncipe et de déterminer les causes des situations données tout en indiquant les progrès accomplis et les déficits et manques qui restent à combler, notamment au regard des OMD.

ANALYSE STRATEGIQUE

Les principaux résultats de cette analyse se résument comme suit:

1. L'état de la pauvreté et de la nutrition.

1.1. Le taux de pauvreté parmi la population a régulièrement crû depuis 1987, soit de 36% à près de 54% en 2001, avec 15% de la population vivant dans la pauvreté extrême et des disparités régionales et sociales en défaveur des zones rurales ainsi que parmi les groupes vulnérables, notamment les femmes.

Pour contrecarrer cet état de fait, les autorités ont mis point une SNRP. Promulguée en 2003, sa mise en œuvre vient d'être relancée à la faveur d'un accord signé avec le FMI dans le contexte de l'initiative PPTE dont São Tomé e Príncipe a bénéficié dès 2006.

1.2 La situation sanitaire se caractérise actuellement par des taux de prévalence et des moyens matériels et humains en régression, malgré une amélioration sensible sur le long terme de l'espérance de vie qui est passée de 59,4 ans en 1970 (avant l'indépendance) à 63,9 ans en 2001. Ainsi :

- la mortalité maternelle est en forte augmentation et atteint 288 pour 100.000 en 2004
- la mortalité infantile et infanto-juvénile atteint les taux de 64‰ et 96‰ en 2004
- la forte prévalence des maladies infectieuses et parasitaires, en particulier le paludisme qui représente environ 40% du taux d'occupation des lits d'hôpitaux, une forte incidence de la tuberculose avec un taux de 460 pour 100 000 en 2003, alors que la prévalence du SIDA, est encore faible (1% en 2001) mais avec un risque d'explosion qu'il ne faut pas sous-estimer
- la vétusté des infrastructures sanitaires et peu équipées en matériel, médicament et en personnel de qualité
- la faible capacité de mise en œuvre des politiques lorsqu'elles existent, dénotant d'une incapacité des services de santé à prendre en charge les fonctions essentielles de prévention et de soin
- la faible capacité de prise en charge des maladies non transmissibles.

L'analyse a ainsi montré le fort besoin d'améliorer les indicateurs de santé par des actions immédiates dont en particulier la mise en œuvre du « Paquet Minimum de Santé » prônée par l'OMS. De façon plus large, il a été aussi constaté le besoin de décloisonner l'action sanitaire, de développer l'IEC et d'améliorer fortement l'accès aux soins en faisant en sorte que les moyens physiques (infrastructures, équipements), financiers et surtout humains soient mis en adéquation avec les besoins sanitaires des populations.

1.3. La majorité des saotoméens connaissent des conditions d'habitat précaire, sans commodités de base. L'accès à l'eau potable avec un accès sécurisé, c'est à dire sans interruption et disposant de dispositifs de traitement est de seulement 12%, mais le taux enregistré dans le recensement de 2001 qui ne prend pas en compte ces contraintes, est de 84%. Le taux d'assainissement reste faible avec moins de un quart (23,27%) de

la population reliée à un système d'assainissement (égout ou fosse septique). Il n'existe pas de mécanisme convenable de collecte des déchets solides et l'accès à l'électricité pour les ménages est limité à la capitale, avec des coupures fréquentes.

1.4. Il existe une forte pression sur les écosystèmes, principalement par la pollution tel que le déversement sans traitement des eaux usées vers l'océan et la déforestation à la recherche de combustible ou de nouvelles surfaces agricoles. Il existe ainsi une très forte nécessité de préserver le cadre naturel et la biodiversité en recherchant les formes susceptibles d'intégrer l'environnement de façon harmonieuse dans les programmes de lutte contre la pauvreté ou dans le cadre des perspectives nouvelles de l'économie, pétrole et tourisme en particulier.

1.5. Malgré sa consécration juridique, le droit à l'éducation souffre du manque de moyens financiers, humains, infrastructures et en capacité d'organisation. Le droit des enfants à l'éducation primaire universelle ne peut à ce stade être réalisé que pour 4 années scolaires. Le taux net de scolarisation s'établit dans ces conditions à 69,3% en 2002. L'enseignement au-delà des quatre premières années est embryonnaire notamment pour ce qui est de la formation professionnelle. La qualité de la formation est faible et conditionne la capacité des jeunes à accéder à un emploi dans le futur.

2. La situation économique de São Tomé e Príncipe est caractérisée par un cadre macro-économique contraint, un potentiel de croissance limité et des infrastructures désadaptées avec toutefois des perspectives prometteuses d'exploitation pétrolière.

2.1. Les performances macro-économiques ont été marquées au cours des dernières années par un taux de croissance du PIB qui ont été de l'ordre de 4% en moyenne au cours des dernières années et de 6% en 2003 selon les sources gouvernementales. A l'inverse de ce résultat positif, le déficit budgétaire qui a augmenté en 2004, passant de 17 à 26% et la dépréciation de la monnaie nationale, le dobra, ont été des facteurs de reprise de l'inflation dont le taux est monté à 15,1% en 2004 après avoir été à un chiffre à 9,2% en 2002.

Le montant de la dette est chiffré en 2004 à 191.4 millions USD, ce qui représente 300% du PIB en diminution du taux de 624% connu en 2000, date à laquelle le pays a été admis au bénéfice de l'initiative PPTE.

Devant la baisse des recettes d'exportation principalement fournies par le cacao et la hausse des volumes et des prix des biens et services importés, la balance commerciale est structurellement déficitaire et la stabilité de la balance des paiements n'est assurée au par un recours important à l'endettement et à l'aide publique extérieurs.

Après quelques difficultés liées notamment aux dérapages budgétaires constatés la reprise du dialogue avec le FMI et la Banque Mondiale s'est concrétisée par un accord de rétablissement du Programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et de la Croissance (FRPC) en août 2005. Les objectifs de la Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté sont revalidés et traduits sous forme d'un programme d'investissements publics de 168,7 millions USD pour la période 2006 – 2008 dont 35%, soit la majorité des fonds attendus, est destinée à l'amélioration des conditions de la croissance et 26% destinés à l'amélioration de la diversification des revenus des pauvres.

2.2 São Tomé e Príncipe est traditionnellement une économie dont le secteur le plus important est celui des services qui comptent pour 68% du PIB dont 28% pour l'Administration, suivie par le Commerce et les Transports. L'agriculture est la principale source de devises et compte pour près de 14% du PIB. Des mesures récentes tendant à améliorer le potentiel de croissance et à diversifier l'économie, notamment par des réformes du secteur bancaire, de la fiscalité et aussi par la recherche de nouveaux cadres de promotion du commerce sont en cours. São Tomé e Príncipe s'est porté officiellement candidat à l'OMC et discute de son adhésion à une organisation de coopération sous régionale africaine dans la perspective d'un accord avec l'Union européenne.

2.3. Les infrastructures de transport (maritime, aérien) de télécommunications et celles liées à la production et la distribution de l'énergie électrique souffrent d'un retard important par manque d'entretien. Elles sont même, pour une bonne partie considérées comme obsolètes au point d'être un handicap sérieux pour les

perspectives de diversification de l'économie telles que le tourisme, et surtout les perspectives de début d'exploitation des gisements de pétrole off-shore.

2.4. São Tomé e Príncipe se trouve à la veille d'une transformation radicale de la structure de son économie et de la société dans son ensemble – du fait des perspectives pétrolières. Des mesures d'organisation sont actuellement en cours pour concrétiser une coopération étroite avec le Nigeria, pour les gisements situés dans les zones communes.

Pour éviter gaspillages et autres erreurs stratégiques de l'utilisation de la manne pétrolière, des mécanismes de contrôle de l'utilisation des ressources ont été institués dans le cadre d'une Loi sur le Pétrole qui a été promulguée par le Président de la République en décembre 2004; elle prévoit des modalités précises d'utilisation des ressources dont un premier volet de 49 USD a déjà été acquis au titre des premières primes de signature de contrats d'exploration. Ce mécanisme prévoit entre autres la création d'un fonds des générations futures dont un des objets sera de réguler les flux de recettes et d'éviter ainsi tout laxisme budgétaire et ses conséquences inflationnistes.

Le défi sera pour les autorités nationales et pour la communauté internationale de préparer au mieux l'économie et la société aux transformations radicales qu'elles connaîtront, en particulier en termes de création d'emploi et de sources de revenus stables pour les saotoméens, tout en prenant d'ores et déjà en considération le fait que la durée de vie des réserves prouvées semble être d'une trentaine d'années. On devra également veiller à assurer une bonne jonction entre les perspectives à venir et la situation précaire vécue par les populations, sachant que les recettes du pétrole ne seront réellement accessibles qu'à compter de 2012.

3. São Tomé e Príncipe a engagé une ouverture démocratique à partir de 1990 où une nouvelle Constitution a été adoptée par référendum. Celle-ci est fondée sur les principes démocratiques et de la consolidation des libertés publiques à travers le multipartisme et la libre initiative.

3.1. La SNRP, qui fait des questions de la consolidation de la démocratie et de l'état de droit, un point nodal, prévoit (i) le renforcement des capacités des agents publics et le renforcement des structures judiciaires ; (ii) de promouvoir une gestion responsable efficace et transparente des biens publics ; et, (iii) la réorganisation et la modernisation de l'administration publique et sa décentralisation,

Dans ce cadre, le défi essentiel pour les années en cours va être la stabilisation des acquis démocratiques de la société saotoméenne, notamment à travers la bonne organisation des élections législatives et présidentielles prévues pour 2006. Il conviendra également de combler le hiatus qui existe encore en matière de respect et de l'application concrète des lois, entre autre, pour la réforme de l'appareil judiciaire.

3.2. Dans la situation de São Tomé e Príncipe, la question de l'utilisation la plus efficace des ressources, rares par nature, est tout aussi importante que leur disponibilité. Elle correspond à un double volet de rationalisation des choix et des conditions de mise en œuvre des programmes publics, mais également ressortit des questions de transparence et de lutte anti-corruption.

En effet, et d'après le document SNRP, « au niveau du Budget Général de l'État, la programmation des dépenses n'est pas toujours faite en fonction des objectifs préalablement définis comme prioritaires et la gestion des dépenses courantes et le respect des procédures d'acquisition des biens et services et l'adjudication des travaux ne sont pas rigoureux ».

Dans ce contexte, l'installation de la **Cour des Comptes** dans le courant de l'année 2003, constitue un jalon important de la transparence et de l'efficacité.

3.3. Selon la SNRP, les principaux éléments visant au développement du secteur privé ont trait à l'approfondissement des réformes relatives au cadre général de l'organisation de l'économie au plan légal, judiciaire, commercial, fiscal, de régulation et de stimulation active des secteurs productifs prioritaires. Le secteur privé n'a pu se distinguer jusqu'à présent dans les secteurs productifs à l'exception de certains investissements extérieurs de moyenne envergure dans le secteur du tourisme ; les grands services à destination de l'économie (électricité, les télécommunications et les infrastructures de base) sont encore sous monopole de grandes entreprises étatiques.

De même, la grande majorité des terres continuent formellement d'appartenir à l'Etat dans la mesure où la politique de démantèlement des *roças* n'a pas donné lieu à un transfert réel de propriété à l'attributaire, mais seulement à un acte administratif donnant droit à la jouissance du bien.

Cinq banques privées opèrent dorénavant à São Tomé. Leur action est plutôt centrée sur l'octroi de crédits à court terme aux entreprises essentiellement de commerce déjà établies. En outre, le secteur bancaire est régi par un dispositif légal datant de 1992, c'est à dire insuffisamment orienté vers les besoins nouveaux de l'économie.

Cette situation dénote de l'inadéquation des capacités de réponse des administrations économiques publiques et parapubliques et d'un « climat des investissements » défavorable.

Parmi les mesures récentes tendant à corriger la situation, des mesures légales sont prises pour intégrer à l'économie moderne les activités non déclarées et non fiscalisées. Une agence pour la création de zones et de points francs a été également créée récemment. Parallèlement, un diagnostic des potentialités commerciales du pays a été réalisé en 2004, dans la perspective de l'adhésion future de São Tomé e Príncipe à l'une des entités régionales de partenariat économique (APE) ainsi qu'à l'OMC

Pour la période à venir, le défi majeur consistera à effectivement concrétiser les éléments annoncés dans la SNRP pour approfondir la libéralisation de l'économie et l'expansion du secteur privé.

Il conviendra également, de parfaire et approfondir les questions relatives au droit du travail et au droit d'association pour les travailleurs salariés, élément de la dynamique de l'économie de marché ainsi que celles du travail des enfants et de l'égalité en droit et dans la pratique entre les hommes et les femmes.

3.4. Une des formes d'expression de la Société civile naissante au sens large s'est notamment manifestée pour l'organisation du Forum National qui a été un débat multiforme au sein de la société durant l'été 2004, sur les grands problèmes du pays, d'ordre politique mais également socio-économique pour canaliser la réflexion vers des propositions sur l'avenir du pays et au premier chef, sur les questions de gouvernance. Il s'est agi là d'une expérience unique de démocratie participative ouverte et qui a abouti en fin de processus à un ensemble de recommandations concrètes.

A São Tomé e Príncipe, on compte treize partis politiques et plus de 80 associations à but non lucratif dont la majorité est regroupée en une fédération nationale, la FONG, ainsi que l'existence d'un conseil de concertation, entre le Gouvernement et la société civile.

Le degré d'implication de la société civile comme contributeur à la vie et aux débats publics s'exprime également à travers le niveau de circulation de l'information politique, économique et sociale au sein de la Société. Pourtant, à l'exception de l'Observatoire de la Réduction de la Pauvreté (ORP) qui a été mis en place par le Gouvernement, il ne semble pas y avoir à São Tomé e Príncipe des institutions de recherche en mesure de produire des analyses indépendantes sur les différentes questions qui interpellent la société.

Il existe, parallèlement, une presse indépendante du pouvoir, quoique faible. Elle est composée de trois journaux privés publiés à échéance hebdomadaire ou bi – hebdomadaire régulière et des petites publications irrégulières ainsi que des radios privées émettant pour la plupart à titre expérimental.

Par contre, l'état de la production et de la diffusion de l'information économique et sociale semble irrégulier et peu exhaustif, non seulement pour une bonne information de la Société Civile notamment dans l'optique de l'organisation de la transparence et de la lutte contre la corruption, mais aussi pour l'aide à la décision des pouvoirs publics eux-mêmes.

La SNRP prévoit explicitement le renforcement de la société civile notamment des ONG pour la promotion de la bonne gouvernance. Le système des Nations Unies s'attachera en outre et tout particulièrement à promouvoir l'usage des NTIC dans le contexte du développement de la Société civile et de façon plus large.

PROBLEMES CLEFS

En conclusion, l'**analyse** a montré l'existence de certains problèmes clefs qui sont récurrents et inter croisés, et qui se résument en :

- i. La nécessité d'améliorer les perspectives d'atteinte à l'échéance de 2015, des OMD dans leur volet social en particulier
- ii. Le besoin d'augmenter substantiellement le potentiel de création de richesses et de l'emploi
- iii. Le faible niveau de performance de la gouvernance et ses effets sur l'efficacité de l'action publique et le développement de la société dans son ensemble

DOMAINES DE COOPERATION

Dans ces conditions et considérant notamment les priorités et objectifs définis par les pouvoirs publics dans la SNRP et les mandats et missions des agences, fonds et programmes, l'équipe de pays arrête les propositions ci-après comme domaines de coopération possibles

Domaine de coopération N°. 1 : Réduction de la vulnérabilité et amélioration des conditions de vie dans l'optique des OMD.

Les actions porteront dans ce cadre notamment sur :

- les programmes et projets susceptibles d'avoir un impact à court terme sur la réduction de la pauvreté monétaire et l'amélioration de la ration alimentaire des populations
- l'amélioration de l'accès à la santé et de la couverture médicale des populations notamment les couches vulnérables, dont les femmes, les enfants et les personnes âgées
- l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de façon plus large à un habitat digne pour les populations pauvres
- la préservation de l'environnement et de la biodiversité comme source de vie et de ressources pour les générations actuelles et futures

Domaine de coopération N°. 2 : Renforcement des capacités de génération de revenus et de création d'emplois et création d'opportunités nouvelles de croissance.

Les actions dans ce cadre porteront notamment sur :

- le soutien à la stabilisation macroéconomique et le renforcement des conditions de la croissance
- l'amélioration des infrastructures existantes et leur développement
- le soutien aux activités productives traditionnelles notamment l'agriculture vivrière et d'exportation
- l'analyse des conditions de diversification de la production et des échanges dans l'optique d'une réduction progressive de la dépendance
- la préparation de l'ère pétrolière

Domaine de Coopération N°. 3 : Renforcement de la gouvernance démocratique de l'état de droit et de la protection des droits humains.

Dans ce domaine le SNU concentrera son action sur :

- le renforcement des institutions publiques, privées et celles issues de la société civile, dont l'action favorise directement ou indirectement l'amélioration de l'état de droit,
- le renforcement des capacités au sein des institutions publiques centrales et décentralisées en matière de procédures de conception, d'exécution, de suivi et de contrôle en vue de l'amélioration significative des capacités d'absorption des ressources dans le pays, et d'une meilleure efficacité de l'administration économique et des services publics
- développement des structures publiques et de la société civile en matière d'information économique et sociale pour la transparence et l'efficacité,
- renforcement des capacités des institutions publiques et de la société civile en matière de connaissance, de défense et d'élargissement des droits humains notamment pour les pauvres et autres couches vulnérables, et en particulier en matière de :
 - droit à l'éducation, à la santé, à l'eau, l'assainissement et à un habitat décent
 - protection contre la violence, les abus et l'exploitation en particulier des femmes et des enfants
- Promotion de la démocratie participative pour les différents acteurs de la société civile et de leur intégration aux projets qui les concernent

Considérant le caractère spécifique et récurrent dans tous les domaines de l'analyse de situation réalisée, l'équipe de pays se propose de retenir le principe de deux domaines horizontaux, à savoir :

Domaine de coopération transversal N° 1 : Intégration de la dimension du genre à tous les niveaux de coopération future, notamment pour promouvoir l'égalité réelle de la femme dans la responsabilité politique, économique et sociale.

Domaine de coopération transversal N° 2 : Développement de l'éducation et de la formation dans tous les secteurs et sous toutes les formes utiles (stage, recyclages, formations qualifiantes, et diplômantes) avec un accent particulier pour le développement de la formation professionnelle comme facteur d'emploi et de stabilité sociale des jeunes.

CRITÈRES DE CHOIX

Pour arrêter ces choix, l'équipe de pays s'est fondée sur les travaux des groupes thématiques dont la composition large a permis de constater le consensus sur la réalité et le caractère récurrent de certains problèmes. Les choix de priorités se sont en outre fondés sur : (i) le degré d'urgence de certaines questions notamment celles liées à relèvement à court terme du niveau et du cadre de vie des populations et la possibilité de faire levier pour l'amélioration des conditions de vie et des possibilités de développement dans le pays ; (ii) la capacité des actions envisagées pour améliorer le degré d'atteinte des OMD; (iii) la nature objective des causes notamment intermédiaires et la possibilité d'agir sur elles à partir de programmes et projets cohérents pour des améliorations réalistes à court et moyen termes; (iv) la correspondance des choix de domaines aux objectifs nationaux arrêtés par les pouvoirs publics de la République Démocratique de São Tomé e Príncipe, et leur articulation aux mandats et missions des agences programmes et fonds du SNU; et, (v) les possibilités de partenariat avec les autres acteurs multi et bilatéraux du développement agissant dans le pays.

SECTION 1. INTRODUCTION

Le présent Bilan Commun de Pays (BCP) ou Common Country Assessment (CCA) selon son acronyme anglais, est réalisé pour la seconde fois pour la République de São Tomé e Príncipe, par les Agences du Système des Nations Unies ayant des programmes dans le pays, en collaboration avec le Gouvernement. Il s'inscrit dans la logique mise en place par le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Kofi Annan, tendant à harmoniser les processus de programmation des différentes Agences, Programmes et Fonds, et à établir les synergies requises dans leur action sur le terrain. Le BCP permet de cerner les problèmes essentiels que connaissent les pays pour la période passée, pour mieux asseoir les domaines de coopération futurs dont l'analyse sera reprise et développée dans un second document qui lui est connexe, à savoir le cadre de coopération pour l'aide au développement (CCAD) ou United Nations Development Assistance Framework (UNDAF).

1.1. Profil de Pays

La République Démocratique de São Tomé et Príncipe est composée de deux petites îles, situées dans le Golfe de Guinée et à près de 300 Km de la côte Ouest du Gabon. Sa superficie est de 1001 Km². São Tomé et ses îlots s'étendent sur 859 Km² alors que Príncipe et ses îlots couvrent une superficie de 142 Km². D'origine volcanique, ces îles offrent un relief très accidenté et montagneux et un climat tropical humide avec une saison sèche et une saison pluvieuse ainsi qu'une grande variété florale et forestière et une biodiversité riche en espèces endémiques. La langue officielle est le portugais bien que le français soit utilisé dans les milieux administratifs. La population est de 147 000 environ, en 2005 dont 52% de femmes et 47,6% de jeunes de moins de 15 ans en 2001 ; elle est en faible croissance (1,7%) amorçant ainsi une transition démographique vit à 95% sur l'île de São Tomé et environ 38% de la population vit dans la capitale, São Tomé¹. L'espérance de vie à la naissance y est de 63 années en 2004 selon le Rapport sur le Développement Humain (RDH).

Dépourvues d'un passé « guerrier », ces petites îles abritent harmonieusement trois grands groupes ethniques: les « Forros » sont considérés comme les plus anciens habitants, descendants des métis ou des premiers esclaves affranchis; ils vivent principalement dans la capitale et ses alentours. Les « Angolares » sont les descendants d'esclaves angolais et constituent aujourd'hui principalement des communautés de pêcheurs dans le sud de l'île de São Tomé. Le troisième groupe se compose des descendants de travailleurs sous contrat venus d'Angola, du Cap Vert et du Mozambique.

La superficie cultivable, est estimée à moins de 5 % de la superficie du territoire². Le pays est aujourd'hui ancré dans une monoculture de cacao, bien qu'il ait eu aussi une production importante de café dans le passé. Il dispose de richesses naturelles notamment de forêts qui couvrent la majorité du territoire (plus de 90%) et est bien pourvu en eau et son climat est tout à fait propice au développement du tourisme. La prospection pétrolière au large des côtes ayant donné des résultats prometteurs, une dynamique nouvelle pour le développement du pays pourrait donner lieu à des changements radicaux dans moins d'une décennie, autant qu'elle impose le besoin d'une plus grande maîtrise dans la gestion des ressources. La jonction entre cet avenir virtuellement prospère et la réalité de la pauvreté actuelle se fait cependant dans un contexte de fortes contraintes budgétaires et une dépendance encore prégnante vis à vis de l'aide internationale.

São Tomé e Príncipe a connu une transition remarquable et sans accroc majeur d'un Etat à parti unique en 1991 à un Etat fondé sur le multipartisme et les libertés. Cette transition reflète également un changement de philosophie dans la gestion des affaires publiques favorisant la participation citoyenne au niveau politique et économique. Avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,604 en 2003 qui le situe à la 126^{ème} place parmi 177 pays classés, São Tomé e Príncipe appartient aux groupes des PMA et le revenu par tête est y de 363 USD³. Il demeure

¹ Estimation de la population pour 2005 et répartition selon les données du recensement pour 2001 Instituto Nacional de Estatísticas (INE)

² source: Banque Africaine de développement

³ Source : Banque Mondiale

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe *Bilan Commun de Pays - 2005*

également un micro état insulaire face à de grands défis que sont la pauvreté, l'insécurité alimentaire, l'endettement et la dépendance extérieure majeure.

1.2. Le processus CCA/UNDAF à São Tomé e Príncipe

La confection du second Bilan commun de pays (BCP) pour la République Démocratique de São Tomé e Príncipe (RDSTP) s'inscrit dans la perspective d'une nouvelle phase de planification de la coopération entre l'ensemble du Système des Nations Unies et notamment les agences, programmes et fonds représentés à São Tomé e Príncipe. Ces derniers sont l'UNFPA, l'OMS, le PAM, le PNUD et l'UNICEF. La dynamique de réalisation du BCP a couvert une période de près de 12 mois à compter de novembre 2004. Elle a notamment vu la création de six groupes thématiques regroupant le Gouvernement, des experts et membres de la société civile ainsi que les représentants des agences du Système des Nations Unies présentes à Sao Tomé. La collecte des informations dont certaines ici restituées sont originales, leur discussion et leur mise en forme ont d'un appoint d'expertise extérieure sous la forme d'une mission de deux experts pour parfaire la méthodologie et plus tard, une phase intense de rédaction finale durant le mois d'octobre 2005. Cette démarche a permis de consolider les travaux existants, de valider certaines informations et de faire converger les approches et les conclusions autour des problèmes clefs les plus actuels de la société saotoméenne. Les discussions thématiques ainsi que la rédaction du document ont utilisé l'approche par les droits humains avec certaines informations et conclusions explicites pour les points discutés. De même, la question du genre a été discutée avec un intérêt particulier et reflétée dans le document de façon transversale dans le cadre des analyses sectorielles ou spécifiques abordées dans les différents paragraphes.

La forme participative ouverte retenue comme méthode de travail a également conduit à la discussion de chaque chapitre du rapport parmi les membres des groupes thématiques avant consolidation de la rédaction du document final.

L'ensemble du processus a été étroitement suivi et coordonné par le Comité de Pilotage mis en place pour le processus CCA/UNDAF composé des Chefs d'Agence du Système des Nations Unies, lors des réunions de l'Equipe de Pays (UNCT). Il permet de disposer aujourd'hui, d'un jeu de données de bases actualisées et communes qui serviront désormais de référence non seulement entre les Agences du SNU mais également dans les discussions avec le Gouvernement et les autres bailleurs de fond et en premier lieu pour le processus de détermination du cadre de développement de l'assistance du système des Nations Unies (UNDAF) qui est subséquent à la publication du présent Bilan commun de pays pour São Tomé e Príncipe.

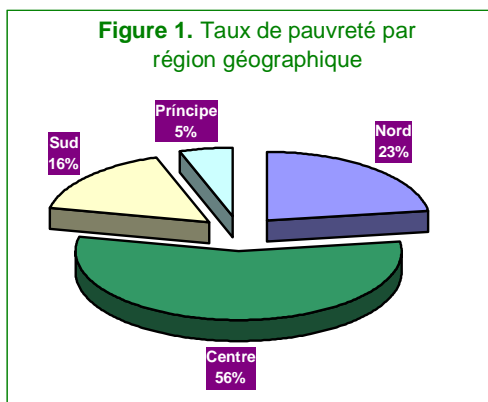
SECTION 2. ANALYSE STRATEGIQUE

2.1 Cadre et niveau de vie

2.1.1 Pauvreté et sécurité alimentaire

2.1.1.1. Avec un IDH de 0,604 en 2003 São Tomé e Príncipe continue de figurer parmi les pays les moins avancés de la planète. Il se positionne ainsi à la 126ème place sur 177 pays en 2005 et fait partie du groupe de pays les moins avancés (PMA). Le faible niveau de développement humain s'est traduit notamment au cours de la dernière décennie par une détérioration du niveau de vie des populations et en particulier par un accroissement substantiel du taux de pauvreté qui a augmenté de façon dramatique de 36% en 1987 puis 48% en 1992 pour atteindre le niveau moyen de 53,8% en 2001, dont 15,1% seraient en deçà du seuil de pauvreté extrême⁴.

⁴RDSTP/OIT/PNUD : *Profil de Pauvreté en République de São Tomé e Príncipe, 2000 – Mai 2001*, qui reste la source essentielle. Voir également : Banque africaine de Développement, *Document de Stratégie Pays axé sur les résultats (DSPA) 2005 – 2009*.



Source : RNDH de STP- (2002)

de travailleurs du secteur public notamment les fonctionnaires, ainsi que par les personnes âgées. La disparité entre les sexes parmi les pauvres, semble relativement faible : selon les informations disponibles, 56% des ménages dirigés par des femmes sont pauvres, avec 16% dans un état de pauvreté extrême, alors que le chiffre reste proche pour ceux dirigés par les hommes avec respectivement 53 et 15%.

Par ailleurs, et en termes de disparités de revenus, l'Enquête sur les Conditions de vie des Familles (ECVF) 2000 a estimé l'indice de Gini⁵ à 0,49 montrant ainsi un niveau moyen d'écart de l'inégalité entre les différentes couches de la population.

Du point de vue de l'équilibre nutritionnel enfin, il apparaît que les pauvres consacrent les trois quarts (74,8 %) de leurs revenus pour acheter des produits agricoles de base, constitués de banane, de riz, de matabala, de feijão et de pain, sans pouvoir les accompagner de viandes ou de poissons, manquant ainsi de protéines, ce qui n'est pas sans effet sur le plan de la santé, de l'équilibre de croissance des enfants et de la capacité de travail des adultes⁶. On notera également que, 13% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale et 2% souffrent d'insuffisance pondérale sévère, et que les niveaux actuels de sous nutrition chronique (retard de croissance) et de sous-nutrition globale sont, parmi les enfants de moins de 5 ans, six fois plus élevés que la normale⁷. La même étude indique que 15% des cas de mort d'enfants de moins de 15 ans seraient dus directement ou indirectement à la malnutrition.

Parallèlement, des études faites en 2003 sur des enfants de moins de 15 ans indiquent que 12,8% des enfants de moins de 5 ans souffraient de malnutrition modérée à grave. Les enfants souffrent d'ailleurs des différents maux directement ou indirectement liés à la pauvreté : ainsi, selon une enquête réalisée en 2000⁸ 30.5% des enfants de moins de cinq ans n'étaient pas déclarés à l'état civil.

Dans un domaine connexe, et sans pour autant pouvoir fournir de données chiffrées ici, la question du travail des enfants se pose à São Tomé e Príncipe, ces derniers devant participer à l'apport de ressources dans les familles. Ces enfants se voient déniés de leurs droits notamment celui d'aller à l'école et de s'éduquer.

2.1.1.2. Plusieurs causes, certaines immédiates et d'autres intermédiaires (sous jacentes) et plus profondes, semblent concourir à cet état de fait. Parmi les **causes immédiates**, on trouve principalement la faiblesse générale des ressources pour la population dont le taux de chômage se situe selon les données disponibles, à 16,4%⁹, alors qu'il est certainement plus fort selon les zones d'habitation (zones rurales et des concentrations urbaines issues de l'exode rural) et selon les

⁵ L'indice de Gini mesure l'inégalité des dépenses de consommation (comme expression des revenus) parmi les ménages. La valeur 0 de l'indice correspond à une situation de parfaite égalité de la distribution et 100 % (01) représente une répartition parfaitement inégalitaire des revenus.

⁶ Données reprises du RNDH de São Tomé e Príncipe "Changements de 1990 à 2002 et Développement Humain". PNUD-2002.

⁷ Enquête MICS 2000 – voir 1^{er} Rapport national sur les OMD pour São Tomé e Príncipe.

⁸ Enquête MICS, UNICEF, 2000.

⁹ Source : Autorités nationales (INE)

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe *Bilan Commun de Pays - 2005*

catégories sociales. Dans ce même contexte, l'exode rural est une **cause immédiate** de perte de revenu, autant qu'elle est une cause de la baisse de l'offre de produits alimentaires ainsi que de phénomènes nouveaux dans la société saotoméenne tels que les enfants des rues, la violence et la prostitution.

Un second type de causes de caractère **sous jacent** réside dans le fait que l'Etat n'est pas ou plus en mesure d'assurer une couverture sociale minimale, compte tenu du niveau des ressources dont il dispose et de ses capacités d'organisation réelles. Dès lors, l'accès insuffisant aux soins pour les personnes concernées, par exemple, constitue alors un facteur aggravant de perte de revenu par l'accroissement des journées non travaillées et éventuellement l'incapacité totale au travail.

Ainsi, et de façon plus sous jacente, l'une des **causes de l'exacerbation** de l'acuité du phénomène de pauvreté réside dans le retrait plus systématiquement recherché de l'Etat du fait des réformes structurelles engagées après les changements d'orientation politique au cours des années 90 sans que les formes d'organisation alternatives n'aient été mise en place ou quelques fois même pensées. Si certains ont effectivement pu se dégager des perspectives nouvelles en termes de production marchande, d'autres anciens travailleurs salariés dès lors n'ont pu se reconvertir avec succès et sont tombés dans la masse des sans emplois et des pauvres. Par exemple, le démantèlement des grandes exploitations agricoles¹⁰ qui avaient, même à l'époque coloniale, une fonction d'organisation de l'activité productive proprement dite, mais également de prise en charge d'activités sociales connexes (éducation, santé, habitat, etc.) a influé au moins au départ, sur la productivité générale de la production agricole autant que sur le cadre de satisfaction des droits humains que sont l'éducation, la santé et l'habitat, etc. dont les pauvres sont démunis. Qui plus est, même dans les secteurs où l'Etat continue à être pourvoyeur des revenus, notamment dans la fonction publique, l'inflation avait connu des niveaux particulièrement élevés de l'ordre de 80% dans les années antérieures, faisant ainsi de certaines catégories de fonctionnaires, des personnes vulnérables.

Parmi les **causes intermédiaires et sous jacentes**, se trouve certainement l'insuffisance de la croissance économique interne qui, bien qu'elle ait été positive, de l'ordre de 2,4% au cours de la période 1990 – 2003 est restée en deçà du taux de croissance démographique engendrant une baisse globale du revenu réel par habitant. Parallèlement le déficit structurel de la balance commerciale, et en particulier la chute des productions et des exportations de cacao, qui constitue aujourd'hui pratiquement le seul produit d'exportation, a accentué la pression sur la situation nutritionnelle du pays, alors que d'autres activités potentielles telles que le tourisme restent embryonnaires.

On citera enfin parmi les **causes intermédiaires**, les instabilités politiques qu'à connu le pays, dont l'effet est de déconcentrer l'action des pouvoirs publics vis à vis des problèmes de fond de la société.

Plusieurs **causes profondes** sont certainement à l'origine de l'état actuel de la pauvreté. Celles ci résident, fondamentalement dans les déséquilibres structurels et dans le faible niveau de développement du pays dont les origines historiques sont connues. Ceci se manifeste aujourd'hui à São Tomé e Príncipe par les formes sociales dans lesquelles se traduit la pauvreté, au-delà des analyses monétaires c'est-à-dire des déficits graves vis à vis des droits humains fondamentaux tels que le droit à la santé, le droit au savoir ou le droit à des conditions d'habitat décentes et l'égalité du droit à l'accès aux ressources publiques : près de 53% de la population vit sans électricité, 79% des habitations n'ont pas de système adéquat d'évacuation des eaux usées, alors que le taux d'analphabétisme est de près de 17%¹¹.

Par ailleurs, la faiblesse économique interne se conjugue aux contraintes extérieures lourdes, telles que la hausse des prix de l'énergie à l'échelle mondiale et la baisse structurelle des termes de l'échange pour les produits agricoles de base (cacao, café) qui constituaient les principales sources de revenus extérieurs pour São Tomé e Príncipe; elle se conjugue également à la faiblesse des capacités de dégagement de ressources pour l'aide publique au développement parmi les partenaires du développement, dont les montants restent **pour** pratiquement l'ensemble des donateurs, loin des recommandations émises par le Sommet du Millénaire de septembre 2000 et

¹⁰ anciennement grandes plantations coloniales appelées « roças »

¹¹ Ces points seront discutés de façon plus approfondie dans les paragraphes qui suivent.

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe Bilan Commun de Pays - 2005

dont le principe a été réitéré à l'occasion du récent Sommet de 2005 à New York, c'est-à-dire, en deçà des niveaux requis pour un véritable décollage économique des pays concernés.¹²

On peut enfin citer parmi les **causes profondes** les comportements en pesanteurs sociologiques tels que le « paternalisme social » exercé sur plusieurs décennies et son pendant, la « mentalité d'assisté ».

2.1.1.3. Pour contrecarrer cette situation, certaines mesures immédiates et de portée individuelle ont pu être prises, tel par exemple la mise en place d'une allocation de subsistance allant de 70.000 à 180.000 STD (soit environ 7 à 18 USD) allouée à quelques 2.500 ménages.

Parallèlement et en vue d'une action en profondeur, une réflexion stratégique a été élaborée dès 1998 sur l'avenir de São Tomé e Príncipe à 2025¹³. Elle a été suivie par la confection par le Gouvernement en 2002 en collaboration avec les partenaires du développement, multi et bilatéraux de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP)¹⁴. Le rapport de présentation de la SNRP a été promulgué par le Président de la République avec force de loi en 2003 et la démarche tendant à sa mise en œuvre réitérée en 2004 à la faveur d'une actualisation des données de 2004 et d'un nouvel accord avec le FMI en août 2005. La SNRP confère au Gouvernement la responsabilité du rôle moteur pour la conduite des processus de réformes fondamentales et structurelles requises et tendant à conforter et élargir sur le moyen et long termes les opportunités pour les individus et les possibilités d'amélioration des indicateurs du développement pour le pays dans son ensemble. Il engage également à une plus grande participation et responsabilisation de la Société civile dans les processus attendus. La

SNRP a notamment pour objectif de réduire de moitié, à 2010, et de ramener au tiers, en 2015, l'indicateur de pauvreté, tout en assurant l'accès des populations aux services sociaux de base.

Au plan institutionnel, le Gouvernement a décidé de créer un Observatoire de la Pauvreté dont l'installation a été faite en 2005 avec cependant peu de moyens et partant de résultats jusqu'à présent

2.1.1.4. L'analyse des causes de la pauvreté autant que les paragraphes qui suivront montrent que l'une des questions clef pour São Tomé e Príncipe est celle de **l'amélioration des capacités humaines**. Celles-ci, une fois formées et versées dans la vie active, devront être à moyen terme à même de relever les défis collectivement posés à la société au plan de l'organisation économique, mais également au niveau de la gouvernance, sachant qu'il s'agit là des véritables facteurs catalyseurs de la pérennité des démarches et des succès durables pour l'éradication, à terme, de la pauvreté.

Ceci sera vrai également dans la perspective de la concrétisation des espoirs générés par l'entrée en production à compter de 2010 selon les prévisions, des résultats des explorations pétrolières actuellement prometteuses. Les autorités nationales auront en effet la lourde charge de faire participer les cadres et autres agents économiques nationaux à ces nouveaux processus économiques, qui nécessiteront la plus grande modernisation des procédures, institutions et autres capacités techniques et humaines du pays. Il sera tout aussi vrai pour la **période de jonction**

Les Objectifs de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté

- ✓ Atteindre une croissance du PIB de 5 % par an dès 2003
- ✓ Réduire de moitié la population vivant dans la pauvreté avant 2010 et de moins de un tiers à 2015
- ✓ Fournir l'accès aux services de base à toute la population avant 2015 afin d'améliorer les conditions de vie
- ✓ Réduire considérablement la différence du niveau social et de la situation du genre entre les districts, entre l'île de Sao Tomé et la Région autonome de Principe et entre les zones rurales et urbaines
- ✓ Promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles et la bonne gouvernance

Source : document DRSP – traduction française

¹² Pour STP, ce montant se situe à quelques 376 USD par habitant et par an entre 1991 et 1998 (*Rapport OMD*).

¹³ Ministère du Plan et des Finances : *Etude Nationale de Perspective à long terme São Tomé*, (1998).

¹⁴ Le rapport de présentation mis en forme à cette fin correspond techniquement au *DSRP* dont l'élaboration est recommandée par les institutions financières internationales.

encore mal assurée entre ces perspectives prometteuses et la situation de sévère pauvreté vécue au quotidien par plus de la moitié de la population dont les droits humains sont insuffisamment protégés à l'heure actuelle. Celle-ci nécessite en tout état de cause de ne pas faire un saut mental prématuré à une solution encore hypothétique.

Il conviendra en tout état de cause de veiller à préserver les niveaux actuels de satisfaction des besoins ou de les améliorer par un accroissement substantiel des ressources, notamment de l'aide publique au développement, qui reste de la responsabilité des bailleurs de fonds bi- et multilatéraux, alors que la responsabilité des pouvoirs publics sera de veiller encore et toujours à l'amélioration des dépenses publiques, et à l'application des plans et programmes prioritaires arrêtés avec les partenaires¹⁵.

Dans ces conditions, la **recherche de synergies nouvelles** dans les actions de lutte à court et plus long terme contre les causes et les formes d'apparition de la pauvreté sera une nécessité incontournable devant conduire non seulement à plus d'efficacité dans l'utilisation des ressources actuelles, mais également dans le renforcement des partenariats existants et leur élargissement, tant au plan extérieur qu'au niveau interne dans l'optique de la bonne gouvernance et du développement des rôles et responsabilités des acteurs de la société civile, y compris le secteur économique privé, porteur de croissance et d'emploi.

2.1.2. Santé

2.1.2.1. La situation sanitaire du pays se caractérise actuellement et pour l'essentiel par¹⁶ :

- Un recul de la mortalité générale, faisant que l'espérance de vie a gagné plus de quatre années de 59,4 ans en 1970 (avant l'indépendance) à 63,9 ans en 2001. L'espérance de vie des femmes (65,4 ans) est supérieure à celle des hommes (62,5 ans).
- Un taux élevé de mortalité maternelle, qui augmente dramatiquement de 224 pour cent mille en 1995 à 288 pour cent mille en 2004 selon les données disponibles, alors qu'il était passé par un seuil de 101 pour cent mille en 2001, et qu'il était à 62 pour cent mille en 1990.
- Un taux élevé de mortalité infantile (62% en 1999 et 64% en 2004) et juvénile (102% en 1999 et 96% en 2004), malgré des taux de vaccination considérés comme acceptables sauf pour ce qui est de la rougeole qui se situe à 83%.
- Une haute prévalence des maladies infectieuses et parasitaires : ainsi, le paludisme, qui, bien qu'en régression selon les statistiques disponibles représente encore la moitié des consultations hospitalières et environ 40% du taux d'occupation des lits à l'hôpital, alors que ce dernier chiffre était à 54% en 1998. On relève de ce fait que les effets socio-économiques de la maladie sont énormes et qu'ils se traduisent par l'absentéisme scolaire préjudiciable au bon déroulement des études, ainsi que par des pertes de journées de travail pour les adultes, affectant ainsi la productivité générale de l'économie et le pouvoir d'achat des populations.
- Une prévalence encore faible (1% en 2001) du VIH/SIDA avec cependant un danger d'exploitation qu'il ne faut pas pour estimer la hausse extraordinaire déjà constatée chez les femmes enceintes pour lesquelles elle est passée de 0,1% en 2001 à 1,3% en 2003. Parallèlement une étude réalisée en 2000 a montré que 47% de la population était porteuse d'une infection transmissible par voie sexuelle, alors que le taux d'utilisation des préservatifs est estimé faible.
- Une hausse considérable au cours des 5 dernières années de l'incidence de la tuberculose qui a augmenté à 460 pour 100,000 en 2003 alors qu'elle était à 106 pour 100,000 en 1998 avec ainsi, un réel danger d'explosion de l'endémie.

¹⁵ Ces points sont rediscutés notamment au point 2.3 ci-après

¹⁶ Voir ce sujet : *Premier Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement en République Démocratique de São Tomé e Príncipe*, Coordination des Agences du Système des Nations Unies, São Tomé, avril 2004.

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe
Bilan Commun de Pays - 2005

- Une insuffisance de la connaissance et un suivi des maladies non transmissibles tels le cas du cancer de la prostate qu'aucune structure dans le pays n'est en mesure de déceler.

Le réseau des infrastructures est constitué par deux hôpitaux, six centres de santé (dont trois ayant des capacités d'hospitalisation) 21 postes de santé et 21 postes communautaires de santé, qui sont géographiquement accessibles à la population. Malheureusement, de nombreuses infrastructures sont dotées d'équipement obsolète et sont elles mêmes physiquement vétustes. De plus le manque de lits est courant au niveau des maternités, avec un effet plus marqué dans les zones rurales¹⁷.

A ces informations d'ordre quantitatif s'ajoutent des réflexions nouvelles, d'ordre qualitatif, réalisées dans le cadre des travaux des groupes thématiques de préparation du BCP. Il en ressort essentiellement :

- la faiblesse dans la capacité de réponse du système national de santé marquée par le manque d'infrastructures, de ressources financières et humaines et en capacité générale d'organisation.
- l'insuffisance de définition ou de suivi des politiques intégrées de santé pour les fléaux tels que le paludisme, le SIDA ou la tuberculose. Ainsi par exemple, le programme de pulvérisation intra domiciliaire qui avait fortement réduit dans les années 80 la morbidité par le paludisme fut abandonné sans alternative pendant longtemps. Dans ce contexte, la montée du niveau de résistance à la chloroquine (67%) et à la SP (19%) se combine à d'autres maladies et à la malnutrition, notamment chez les enfants pour donner lieu à augmentation sensible du nombre de cas graves. De même, la distribution de préservatifs en tant que moyen de planning familial et surtout dans la lutte contre la propagation du VIH, reste principalement du ressort des centres de santé publics en relation avec le planning familial et la lutte contre le VIH/SIDA, sachant que des ONG interviennent également.
- la faiblesse générale des campagnes d'information d'éducation et de communication pour contrecarrer les attitudes et comportement et croyances inappropriés, ainsi les grossesses non désirées et les suites d'avortements clandestins, surtout pour les très jeunes filles¹⁸.
- La faiblesse de l'appareil statistique et d'étude dans le domaine de la santé et de la population

Santé infantile				
Taux de mortalité infantile M1	60,8	89,1	63,1	60,8
Taux de mortalité infanto-juvénile M5	120	138	108	101
Proportion d'enfants vaccinés contre la rougeole	68,3	50	70,2	83,8
Cas de paludisme des enfants de moins de 5 ans	-	876	732	1414
Santé de la mère				
Taux de mortalité maternelle	69	224,4	106,4	101,6
Accouchements institutionnels (%)	-	-	52	75

Source : *Rapport sur les OMD*

Par ailleurs, on a pu également s'interroger sur les résultats certes positifs de l'amorce de la transition démographique dans le pays, qui voit son taux de croissance démographique passer à 1,7% en 2001¹⁹, sachant que le taux de prévalence du planning familial dans les services du planning familial est de 28,4% seulement, malgré les efforts d'extension de tels services à travers le pays.

2.1.2.2. En matière de santé, les causes immédiates sont souvent d'ordre médical : hémorragies et mauvaises prises en charge des accouchements, par exemple, ainsi que les infections de tout genre pour les autres catégories de personnes. A cela s'ajoutent, concernant les enfants, les causes spécifiques que sont les diarrhées et les infections respiratoires, le paludisme, etc. Parallèlement, la malnutrition est un facteur certain de morbidité.

Les causes sous-jacentes relèvent quant à celles de l'incapacité actuelle de l'Etat à fournir aux populations les conditions réelles d'accès la santé, faute de ressources humaines et financières adéquates. Outre le manque d'infrastructures, ces déficits conduisent en définitive à une organisation insuffisante des services de santé pour :

- prendre en charge les fonctions essentielles de prévention,

¹⁷ Voir *Stratégie Nationale pour l'égalité du Genre*.

¹⁸ *Idem*.

¹⁹ Source : UNFPA

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe

Bilan Commun de Pays - 2005

- la fourniture de prestations sanitaires par manque de médicaments et de matériels médicaux
- organiser le suivi des patients individuels et l'évolution de situation sanitaire générale.

Comme dans de nombreux autres pays en voie de développement, les causes profondes en matière de couverture sanitaire adéquate convergent vers plusieurs facteurs et paramètres liés entre eux, tels que

- l'analphabétisme avec son corollaire de comportements et croyances inappropriés (habitudes alimentaires, tabous,...)
- un environnement dégradé et peu respectueux de l'hygiène
- le déficit de politique cohérente et lorsqu'elle existe, de sa mise en œuvre coordonnée et sur une période suffisamment longue pour que les effets attendus deviennent patents.
- la faiblesse des ressources budgétaires affectées au secteur et un cadre macro économique défavorable

2.1.2.3. La mise en œuvre de la SNRP a vu la définition d'une approche spécifique pour le secteur de la Santé, sous la forme d'un plan stratégique du Ministère de la Santé, ce qui a permis d'actualiser, en 2003 les éléments antérieurement définis en 1996. Par ailleurs, pour les questions de Santé reproductive, certaines mesures concrètes d'amélioration des prestations du secteur ont pu être déjà mises en œuvre et c'est ainsi que, par exemple, les taux de couverture vaccinale sont améliorés²⁰ et le traitement anti-rétroviral rendu désormais disponible. De même, un nouveau programme d'imprégnation des murs, et un second de distribution de moustiquaires imprégnées semblent déjà donner des résultats positifs dans la lutte contre le paludisme. De façon plus large, les autorités ont :

- relancé le projet de lutte intégrée contre le paludisme, à travers l'adoption en 2003 du plan stratégique décennal contre le paludisme avec un engagement personnel du Président de la République en sa faveur
- élaboré et validé un Plan Stratégique National de riposte au VIH/SIDA
- défini un plan pour la mise en œuvre d'un système unique d'informations sanitaires opérationnelles,
- substantiellement augmenté la part du secteur de la santé dans le Budget pour la faire passer de 8% en 2002 à 19% en 2004.

2.1.2.4. Malgré ces avancées, des efforts substantiels doivent encore être accomplis pour couvrir les besoins de santé et en particulier assurer la réalisation des OMD.

On devra certainement veiller à circonscrire les risques d'explosion d'épidémies de tuberculose et de SIDA, d'autant plus pour ce dernier, que des perspectives de plus grande mobilité de personnes se dessinent à partir des ouvertures attendues du secteur pétrolier. De même, la vulnérabilité au paludisme étant endémique dans le pays, elle devra également faire partie des préoccupations les plus importantes pour les pouvoirs publics d'une part et les partenaires du développement d'autre part, notamment au titre de l'initiative « Roll Back Malaria » engagée par les Nations Unies dans laquelle São Tomé s'est inscrite.

Parallèlement et même s'il ne s'agit pas de priorités tranchées dans le contexte actuel de développement pour STP, les maladies non transmissibles telles que l'hypertension, le diabète, les maladies mentales voire l'alcoolisme et le tabagisme ainsi que les traumatismes divers (violence, en particulier familiales, en accidents divers) devront également être intégrés dans les conceptions à moyen et long terme de prise en charge sanitaire de l'ensemble de la population, à défaut de quoi, des effets pervers pourraient se développer à terme, y compris parmi les cadres dont le pays aura besoin pour son développement.

Dans le court et moyen terme, il s'agirait en particulier :

- de renforcer les infrastructures et les services de santé à l'échelle locale pour en faciliter l'accès et l'égalité de traitement pour les populations, notamment les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées),
- d'organiser la formation notamment des cadres intermédiaires du secteur, tant sur le plan médical mais également celui de la gestion dans l'optique d'une résorption du déficit en organisation unanimement reconnu,

²⁰ BCG 97%, DPT3 89,8%, Polio 90,1% (source : rapport OMD) - le Gouvernement a également confirmé son objectif de couverture vaccinale à 90% pour la rougeole.

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe *Bilan Commun de Pays - 2005*

- de la mise en œuvre conséquente du Programme Minimum de soins de santé avec sa composante santé reproductive d'une part et prévention des maladies infantiles d'autre part,
- d'organiser la plus grande coordination de l'action pour « décloisonner » l'action sanitaire et en faire réellement une approche multisectorielle, notamment au regard des questions d'assainissement, d'équilibre nutritionnel et de manière plus large pour ce qui est de la prévention et de l'IEC.

Ce faisant, il conviendra de garder à l'esprit que le droit à la vie et à santé font partie des droits humains les plus fondamentaux. Des lors, les démarches, programmes et projets, ceux des Agences du Système des Nations Unies autant que ceux des autres acteurs du développement à STP, bailleurs de fond, Gouvernement et société civile, devraient désormais aboutir à une meilleure reconnaissance et à l'exercice de ce droit pour les populations concernées.

Il s'agira d'inclure dans les programmes et projets à venir les moyens de renforcer les capacités de défense de leurs droits humains pour les catégories vulnérables que sont en toute priorité les femmes, mais également les enfants, les personnes âgées, les handicapés physiques et mentaux, les personnes vivant avec le SIDA, etc.

La responsabilité première sera celle des pouvoirs publics saotoméens ; cependant, outre les partenaires extérieurs, la société civile, bien que naissante, devrait pouvoir s'impliquer à travers les ONG et le secteur privé et prendre ainsi une part active dans les processus de couverture des déficits sanitaires et des défis liés à l'amélioration de la qualité et de la longueur de la vie, qui se posent à São Tomé e Príncipe.

2.1.3. Habitat, eau, assainissement, énergie domestique

La population de Sao Tomé e Príncipe est inégalement répartie sur le territoire, entre les 6 régions principales qui constituent le pays, à savoir le Nord, le Centre, le sud et Príncipe. Un long exode rural a fait progressivement passer la population urbaine, de 6% en 1960 à près de 51% en 2001²¹. Elle est aujourd'hui concentrée dans le district de Água Grande qui est celui de la capitale São Tomé et dont le taux de croissance démographique de l'ordre de 5% par an est ainsi particulièrement élevé. La capitale concentre quant à elle 38% de la population totale du pays.

Dans les conditions générales de pauvreté connues dans le pays, la majorité de la population se trouve dans des conditions d'habitat précaire, constitué de huttes traditionnellement construites en bois dans les zones rurales et des baraques dans les zones périurbaines, où elle ne bénéficie d'aucune commodité ou de moyens de base, en particulier l'accès à l'eau potable, l'assainissement, l'énergie électrique avec également dans les zones rurales et ainsi que les anciennes exploitations agricoles, en cours de démantèlement, l'accès aux moyens de communication.

Concernant la question de l'eau et malgré le sentiment de disponibilité que confèrent les conditions climatiques du pays, les principaux problèmes se rapportent à la difficulté d'accès permanent à une eau potable, c'est à dire à la question de la sécurité de l'approvisionnement. En effet, et selon les analyses récentes, si l'on peut relever une augmentation du taux d'accès à l'eau entre 1981 et 2001, selon les recensements généraux effectués pour les années citées, faisant passer le taux de 79,1% à 84% soit une amélioration de cinq points, le véritable taux de disponibilité sécurisée de l'eau²² serait en réalité de l'ordre de 12% seulement. On estime en outre que ce pourcentage pourrait diminuer si les conditions de gestion durable du réseau ne sont pas réunies dans un proche avenir : l'approvisionnement en eau est fait à partir de systèmes de captage et de sources protégées dont le nombre est insuffisant et qui datent pour la plupart des années 60, sans un entretien approprié.

Dans le secteur de l'assainissement des eaux usées, et toujours selon les mêmes sources, une légère amélioration des indicateurs est constatée entre 1985 et 2001, puisque le taux d'existence d'un système d'assainissement augmente de 15% en 1985 à 23,27% pour l'année 2001, laissant

²¹ Source: BAD - Voir aussi *RNDH 2002* : Changements de 1990 à 2002 et Développement Humain. Données pour 2001

²² Travaux du Groupe Thématique *Environnement Eau Assainissement*. On entend par « disponibilité sécurisée de l'eau » le fonctionnement du système sans interruption et disposant d'un système de traitement.

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe Bilan Commun de Pays - 2005

ainsi plus des trois quarts des habitations sans fosse sceptique ni connexion à un réseau d'égout. On notera cependant la construction au cours des vingt dernières années, de latrines dans les zones péri urbaines et dans les exploitations agricoles non encore démantelées ; malheureusement les populations restent réfractaires à en faire usage.

Selon le rapport sur les OMD, il n'existe pas de mécanismes convenables de collecte et de traitement des ordures ménagères et autres déchets solides notamment de caractère hospitalier.

Qui plus est, l'accès à l'électricité est très limité dans les zones rurales et les anciennes roças où les services collectifs ne sont plus assurés. L'accès est également limité dans les villes où les coûts sont trop élevés pour la majorité pauvre, sans parler des coupures de courant relativement fréquentes y compris dans la capitale, du fait de la vétusté et le manque d'entretien des installations.

Dès lors, l'absence de moyens élémentaires d'hygiène ou au bénéfice de sources d'énergie pour la cuisine et l'éclairage est vécue plus lourdement par les couches vulnérables des pauvres, dont en particulier les femmes et les enfants²³. Les femmes payent en effet un plus lourd tribut à l'insalubrité dans les actes de la vie domestique qui leur reviennent, alors que l'impact de l'inconfort affectera la santé des enfants ainsi que leurs résultats scolaires, lorsque les devoirs ne peuvent être faits à la maison.

Parallèlement le droit à la sécurité de l'habitat est battu en brèche par la question des droits de propriété, notamment sur les lopins de terre traditionnellement utilisés dans les anciennes exploitations agricoles aujourd'hui démantelées sachant que la valeur juridique des titres sur les terres et lopins redistribués dans le cadre de la réorganisation de ces exploitations n'est pas totalement clarifiée²⁴.

De même, la question de la sécurité de l'habitation notamment pour les personnes qui se sont déplacées de l'intérieur du pays vers les villes reste totalement ouverte surtout, lorsque l'on sait que les regroupements des populations se font de façon quasi- spontanée et par l'entremise d'accords non écrits, et selon toute probabilité, de façon encore plus laxistes pour les femmes chefs de famille.

La situation décrite ci dessus a pour **cause immédiate** la situation de pauvreté des individus et la faiblesse des ressources de l'Etat.

Ce dernier facteur explique notamment l'état de dégradation des installations et moyens de service public (eau, assainissement, collecte et traitement des déchets, électricité) et à leur sous dimensionnement compte tenu de l'accroissement démographique notamment dans les concentrations urbaines ou périurbaines.

En termes de **causes sous jacentes et intermédiaires**, ces situations se conjuguent à d'autres facteurs, quelquefois plus techniques, tels que :

- la gratuité de l'eau dans les fontaines publiques qui facilite son usage inconsidéré
- le coût trop élevé d'accès à l'électricité pour la majorité des habitants pauvres
- les formes de gestion des services publics qui sont encore régies par un financement excluant la participation du secteur privé
- l'absence d'une politique de l'habitat notamment en direction des pauvres

Les causes profondes et structurelles relèvent quant à elles, de phénomènes tels que :

- le faible niveau culturel des populations et le peu de respect accordé jusque là à la question de l'eau voire de l'assainissement et de façon générale aux biens collectifs dans la société
- la pression démographique
- la faiblesse de l'Etat et de sa capacité :

L'habitation à Riboque* a un caractère extrêmement précaire : la construction en ciment est rare et les maisons – presque toutes en bois et toit de zinc, montées sur pilotis -- sont pratiquement toujours trop petites pour le nombre de personnes qui l'habitent. Elles sont en outre très souvent dans un état avancé de détérioration et elles nécessitent des travaux urgents d'entretien

*Riboque est un quartier populaire de la capitale
« Stratégies Urbaines de lutte contre la pauvreté ». Extrait du RNDH 2002

²³ Voir RDSTP/OIT/PNUD : Etude « Profil de Pauvreté en RDSPT », mai 2001.

²⁴ Voir également le point 2.3.3

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe *Bilan Commun de Pays - 2005*

- à générer des ressources fiscales ou autres pour le financement des services publics
- à disposer de l'encadrement humain requis
- à définir des politiques appropriées et à les mettre en oeuvre de façon coordonnée

Dans le contexte actuel de São Tomé e Príncipe les questions de l'environnement et de l'accès aux services publics en général n'ont pas fait l'objet de mesures d'envergure. On peut cependant signaler :

- l'existence d'une stratégie nationale de protection et de conservation des espaces forestiers
- l'élaboration récente (décembre 2004) d'un Plan Directeur des Résidus Solides

Dans ces conditions, une grande concentration sera requise à l'avenir pour prendre en charge les questions de l'amélioration de l'habitat avec ses services de base, d'une part et d'autre part, l'organisation de la protection du patrimoine naturel et de l'environnement qui sont à ce stade, embryonnaires à São Tomé e Príncipe.

En l'état actuel des capacités humaines, financières et infra structurelles, les droits humains fondamentaux à un cadre de vie sain et sécurisé sont loin d'être assurés pour la majorité de la population et l'atteinte des objectifs quantifiés du développement prévus à l'échelle mondiale pour 2015 risque d'être remise en question.

Aussi, le SNU et les autres bailleurs de fonds seront appelés à assister le Gouvernement autant à un niveau conceptuel de définition des politiques et des cadres légaux et institutionnels y ayant trait, que dans la mise en place de programmes et projets de terrain. Pour ces actions, de nombreux efforts de formation des capacités humaines aux niveaux de l'encadrement autant que des agents opérationnels seront requis, d'autant plus que les activités liées à l'habitat en général et à l'environnement peuvent facilement être à l'origine de création d'activités productives et de services durables, en particulier au bénéfice des femmes. Une intense activité d'information, éducation et communication seront également requise, pour réduire les gaspillages et accompagner les mesures économiques tendant à assurer la rentabilité au long cours des services publics.

2.1.4. Environnement

1- Le territoire de Sao Tomé et Príncipe est essentiellement constitué de forêts, avec des espaces érigés en parcs naturels et des formations de forêt primaire (environ 40% de l'espace territorial), des forêts secondaires en régénération (21%) et par des forêts d'ombrage (29%), qui connaissent une érosion et la perte de qualité des sols, une diminution de la couverture végétale, la perte de la biodiversité en particulier pour les espèces de bois de grande valeur et l'extinction de quelques espèces endémiques rares, notamment parmi les oiseaux²⁵.

Par contre, les indicateurs de pollution atmosphérique ne sont pas alarmants, faute d'une activité industrielle importante : le pays n'est pas émetteur de Gaz à Effet de Serre, mais un puits de dioxyde de carbone. L'inventaire du GEE effectué en 2001, a permis de constater que le pays absorbe, grâce à ses forêts, 1.582.287, 00 Tonnes de Co2. Parallèlement, le pays ne produit pas de substances qui appauvrissent la couche d'Ozone.

2- Les **causes immédiates** des dégradations que subit l'environnement de Sao Tomé e Príncipe se trouvent en particulier dans l'utilisation du bois comme combustible par les populations pauvres principalement rurales, son exploitation à des fins de commercialisation et le défrichage des espaces forestiers pour les cultures alimentaires notamment la banane et le maïs de terrain sec. Parallèlement les côtes subissent une forte dégradation du fait de l'extraction anarchique de sable et le déversement des eaux non traitées dans l'océan.

²⁵ Voir à ce sujet RDSTP- Rapport National au Sommet Mondial pour le Développement Durable – Johannesburg 2002 et travaux du groupe thématique de préparation du BCP.

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe *Bilan Commun de Pays - 2005*

Parmi **les causes sous-jacentes**, on trouve :

- Une absence de clarté quant aux droits de propriété dans certaines zones forestières,
- un cadre légal de protection de l'environnement insuffisant en soi ou insuffisamment appliqué,
- l'urbanisation croissante et le manque de matériaux de construction en alternative au sable.

Les **causes profondes**, quant à elles, regroupent entre autres :

- la croissance de la population
- le peu de conscience de la population sur la nécessité d'une utilisation durable des ressources naturelles, compte tenu de la pauvreté et de l'analphabétisme
- le manque de politique d'aménagement du territoire et son impact sur les besoins de construction en particulier dans la capitale
- l'insuffisance de l'autorité de l'État pour faire respecter les lois existantes

3- Parmi les actions récentes mises en œuvre par les pouvoirs publics figure l'élaboration du Plan National de l'Environnement et du Développement Durable (PNEDD) en relation avec la Sommet Mondial de Johannesburg en 2002. Il a notamment permis de :

- doter le pays d'une stratégie visant l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la protection de l'environnement.
- mettre en place une approche multisectorielle pour l'intégration des questions environnementales dans les stratégies et politiques de développement sectoriel.
- Créer un organe de coordination nationale des actions concernant l'environnement et le Développement Durable.
-

Le PNEDD est corroboré et complété par la définition d'une Stratégie de Protection et de conservation des espaces forestiers ainsi qu'un ensemble de lois : la Loi de Base de l'Environnement, la Loi sur la chasse, Loi sur les Résidus, la Loi sur les études d'impact environnemental, la loi sur les forêts, la loi sur la Pêche et la loi de création d'un parc national.

4- La situation de Sao Tomé est aujourd'hui caractérisée par de nombreux manques et défis en matière environnementale, dont la responsabilité est partagée entre plusieurs acteurs :

Les pouvoirs publics sont les responsables principaux et auront la charge en particulier de développer :

- une connaissance plus approfondie du patrimoine naturel du pays, en particulier les ressources génétiques (animales et végétales), l'érosion des sols, des côtes et de l'espace marin.
- des politiques adéquates en matière de protection et de promotion de l'environnement notamment dans le domaine agro-forestier et éventuellement de l'éco-tourisme
- les moyens opérationnels pour le respect du dispositif juridique existant
- l'adaptation et la promotion de façons culturelles agro-forestières adaptées et pour la conservation des sols et des côtes.

Cependant la responsabilité des populations et des ONG agissant dans le secteur est également engagée ce qui les met en position double de détenteurs de droits et de responsables.

La communauté internationale est pour sa part co-responsable de la préservation de l'environnement à l'échelle mondiale. Elle pourrait dès lors être engagée dans l'assistance au pays dans le financement des opérations tendant à un meilleur équilibre écologique à l'échelle du pays, notamment à la faveur de l'aide à la connaissance, à la mise en place de modalités opérationnelles telles que le traitement des eaux, ou de matériaux de construction alternatifs au sable ainsi que dans les négociations internationales pour le bénéfice de ressources nouvelles dans le cadre des conventions internationales dont en particulier la transformation de la dette en actions au bénéfice de la nature ou la revente des droits liés aux émissions des gaz nocifs.

Par ailleurs, le manque de connaissance sur les questions d'environnement et l'état des ressources naturelles serait à combler de façon générale. On devrait également trouver des alternatives

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe *Bilan Commun de Pays - 2005*

opérationnelles par exemple à l'usage du sable pour la construction ou pour le traitement des rejets dans l'océan ou les rivières. Dans ce contexte, la communauté internationale co-responsable pour l'équilibre écologique mondial pourrait être engagée dans une approche de partenariat avec les autorités nationales notamment pour le développement de la connaissance de la situation de l'environnement mais également pour l'assistance opérationnelle dans la mise en place d'installations d'épuration ou de matériaux alternatifs pour la construction. Considérant parallèlement le fait que Sao Tomé n'est pas aujourd'hui un pays pollueur, la communauté internationale devrait favoriser la possibilité pour Sao Tomé de trouver des ressources nouvelles en devises nouvelles sous la forme de vente de droits ou d'organiser des échanges dette contre nature dans le cadre des conventions internationales.

2.1.5. Education/Formation

2.1.5.1. La Constitution de la République Démocratique de São Tomé e Príncipe consacre le droit à l'éducation, reflétant ainsi une préoccupation de l'Etat à respecter les grandes conventions en matière des Droits de l'Homme et de l'Enfant. Dans ce contexte la Loi consacre le principe du droit à l'éducation primaire et organise de façon plus large le système d'enseignement en trois parties : l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Il existe aussi un enseignement préscolaire, ainsi que des programmes destinés aux adultes.

L'enseignement primaire est universel, obligatoire et gratuit, en droit. Il comprend deux cycles, le premier de quatre ans, allant de la 1^{ère} à la 4^{ème} classe, alors que le 2^{ème} englobe les 5^{ème} et 6^{ème} classes. Jusqu'à présent, seul le premier cycle est assuré de façon généralisée par 74 écoles, alors que le deuxième cycle du primaire est limité aux chef lieux des districts soit 11 écoles. Dans ces conditions le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire a vu une tendance régressive au cours des 15 dernières années avec un taux net de scolarisation de 69,3% en 2002 laissant ainsi près de 1/3 des enfants en dehors de l'école, et plus particulièrement les filles, alors que ce taux avait atteint le taux de près de 97% en 1990²⁶.

L'enseignement secondaire est également limité géographiquement aux grandes agglomérations; va de la 7^{ème} à la 12^{ème} classe et n'est assuré dans l'unique lycée que jusqu'à la 11^{ème} classe, laissant la place à pour la suite de la formation à des institutions privées et religieuses. Il en est de même pour l'enseignement supérieur qui n'existe qu'à Sao Tomé sous forme d'une institution publique d'enseignement polytechnique²⁷ créée en 1998 et d'un institut privé de formation administrative et comptable créé en 1994.

La formation professionnelle est, quant à elle, dans un état embryonnaire et ne se compose que de quelques centres et établissements publics et privés, qui seraient fermés ou limités à l'enseignement de l'informatique, entre autres par manque d'équipement.

Dans ce contexte, la question de la capacité de financement des infrastructures et du personnel de l'enseignement, tous niveaux confondus, semble être soumise à de fortes contraintes, dans la mesure où São Tomé e Príncipe engagé dans l'initiative 20/20²⁸, n'a pas réussi encore à atteindre cet objectif ; la part du budget consacré à l'éducation, bien qu'en accroissement reste faible et se situe, en dehors de l'aide extérieure à quelques 2,3% du PIB²⁹.

Concernant l'alphabétisation, des efforts substantiels semblent avoir été faits pour maintenir des niveaux appréciables de plus de 80% pour les adultes de plus de 15 ans selon les données du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat³⁰.

Au niveau de l'enseignement de base, la disparité garçons/filles persiste même si elle est moindre grande dans d'autres pays en développement, surtout dans les zones rurales ; en 2002/2003 le pourcentage des filles était inférieur à la moyenne nationale dans 5 districts sur 7³¹.

²⁶ Source: *Rapport national sur les OMD*, Objectif 2.

²⁷ Institut Supérieur Polytechnique (ISP) qui offre des formations initiales aux enseignants des cycles primaire et secondaire.

²⁸ Cette initiative propose que 20 % des dépenses budgétaires des états soient consacrées aux dépenses sociales, moyennant quoi 20 % additionnels seraient fournis par l'aide internationale.

²⁹ Source: idem

³⁰ Données reprises du *Rapport national sur les OMD*, Objectif 2

³¹ Source : *Stratégie Nationale pour l'égalité du Genre*

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe *Bilan Commun de Pays - 2005*

En dehors des données quantitatives dénotant la faiblesse de l'offre, le problème de la qualité de l'enseignement semble être une question réelle et lancinante. Le degré de sa prise en charge conditionne à moyen et long terme non seulement la capacité des citoyens à participer à la vie politique et sociale démocratique, mais encore l'accès à l'emploi des personnes formées ainsi que le niveau de productivité générale de l'économie : à titre d'exemple, l'examen des qualifications des travailleurs du secteur privé montre que 61% d'entre eux n'ont que le niveau de formation primaire, 27% ont fait des études secondaires et seulement 11% ont eu accès aux études supérieures³².

Il ressort de cette situation une nette contradiction entre les principes du droit à l'éducation énoncés dans la Constitution et les Grandes Conventions Internationales, et la réalité économique et sociale, avec des pressions plus particulières en direction des filles, dont on reconnaît, sans pour autant que des données chiffrées ne soient disponibles, qu'elles sont les premières à être retirées de l'école, ou qu'il leur est difficile d'envoyer étudier loin du domicile familial.

Qui plus, l'enfant garçon ou fille peut faire l'objet d'exactions et de violence dans une école ou les châtimements corporels sont tolérés en dépit du droit au respect de l'intégrité physique dû aux enfants selon la Convention Internationale de Droits de l'enfant pourtant ratifiée par le pays.

2.1.5.2. Les causes concourant à la dégradation et à la faiblesse de rendement du secteur de l'Education et de ses sous-secteurs, sont multiples.

La cause immédiate la plus évidente est celle du manque de ressources de l'Etat qui, faute de moyens financiers suffisants, n'arrive pas à satisfaire la demande au demeurant croissante, à élargir la palette des types de formations disponibles et à améliorer la qualité professionnelle des enseignants et du personnel d'encadrement du système scolaire et à réaliser en temps et qualité voulues les infrastructures requises.

Parallèlement, la solution palliative du recours aux vacances multiples amène elle-même des effets pervers, dans la mesure où les enfants scolarisés sont fatigués par les longues attentes diurnes, avant de pouvoir aller étudier le soir.

D'un autre point de vue, malgré l'absence d'études et analyses chiffrées sur la question, il apparaît que les distances pour aller à l'école, notamment au delà de la 4^{ème} classe sont certainement une raison de l'abandon de la scolarité, en particulier pour les populations n'habitant pas les chef lieux d'agglomérations.

Parmi les causes sous-jacentes ou intermédiaires se retrouve la capacité organisationnelle des institutions publiques en charge du secteur, faisant ainsi de l'Etat le principal acteur du nécessaire redressement attendu. Ceci se traduit de façon multiple, entre autre dans les insuffisances en matière de :

- la localisation des infrastructures en termes de carte scolaires et/ou de formation professionnelle, voire de l'équilibre régional de l'enseignement supérieur
- la conduite de la fonction de maître d'œuvre des constructions pour en diminuer le coût et la durée
- la définition et mise en place de programmes pédagogiques et de méthodes didactiques appropriées de diffusion et de contrôle des connaissances et leur adaptation progressive aux connaissances nouvelles d'une part et aux besoins de l'économie d'autre part
- la définition des critères d'évolution de carrière et de motivation des enseignants en général
- la définition du cadre de coopération public/privé
- la mobilisation des intérêts et ressources disponible auprès de la société civile et au tout premier chef, les parents d'élèves

Les discussions menées dans le cadre de l'élaboration du BCP ont permis de déceler une importance limitée accordée à la connaissance et l'enseignement, dans la société. C'est là peut être une pesanteur sociologique réelle, cause profonde de malaise de l'enseignement à São Tomé e Príncipe et qu'explique la part relativement restreinte, quelles qu'aient été les contraintes, dans les dotations budgétaires antérieures. Pourtant les résultats atteints dans les années antérieures y compris dans l'alphabétisation des adultes laissent penser au contraire, à un relatif engouement y compris de la part des apprenants adultes à alphabétiser, pour le savoir. Une seconde cause

³² Source: Banque africaine de Développement

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe

Bilan Commun de Pays - 2005

profonde relèverait alors de la gouvernance et de la capacité des décideurs du moment à faire les choix budgétaires les plus adéquats.

2.1.5.3. Malgré ces contraintes, un certain nombre de démarches et d'actions ont pu être engagées, au cours des dernières années.

En collaboration avec les bailleurs de fonds et les organismes de financement, quelques actions ont été conduites, notamment l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Education et de la Formation (SNEF) ainsi qu'un plan décennal pour le développement du secteur.

De même et dans le contexte de l'adhésion par le gouvernement saotoméen à la démarche 20/20 pour améliorer les ressources du secteur, des possibilités de financement sont mises en place ou en cours d'évaluation avec des bailleurs de fond multi- et bilatéraux notamment la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, et le Portugal.

Parallèlement et dans l'attente d'une solution nationale plus élaborée, le Gouvernement a également entrepris d'envoyer 300 boursiers en formation à l'étranger, alors qu'un projet de création d'une université privée a été mis au point et devrait démarrer dès l'année 2006.

Enfin, le Gouvernement escompte allouer 14% des ressources du PAP 2006-2008 au secteur de l'éducation en donnant une considération particulière pour l'ouverture d'une filière technique et professionnelle dans le secteur de l'éducation.

L'un des défis les plus proéminents pour l'avenir immédiat consistera à garantir l'éducation primaire universelle aux enfants saotoméens, dans le cadre du respect de leurs droits fondamentaux, et des conventions internationales auxquelles adhère le pays, à défaut de quoi le pays risque fortement de ne pas atteindre d'ici 2015 l'objectif qui s'est donné lui-même et qui correspond à celui retenu par la communauté internationale dans le cadre des OMD.

Considérant cependant l'importance de la formation de l'Homme en général comme moteur de l'efficacité économique recherchée, de la participation active des citoyens affaires publiques dans le cadre de la gouvernance démocratique, et pour la plénitude du développement personnel des individus, le Gouvernement a décidé de considérer le secteur de l'Education comme prioritaire dans l'exercice budgétaire. Le Système des Nations Unies adhère pleinement à cette démarche et entend se mobiliser pour la concrétisation de ces choix, et le soutien à la réforme du système d'éducation et de formation et en tout premier lieu la généralisation de l'éducation primaire universelle, dans l'esprit des OMD et de « l'éducation pour tous ». Ce faisant l'analyse a montré certains défis et manques plus spécifiques dont l'importance est reconnue par tous tels que :

- la nécessité d'une amélioration continue de la place des jeunes filles et des femmes dans leur développement scolaire et post scolaire
- le besoin de participation démocratique, de la part de la société civile, pourra améliorer le rendement et la qualité du système de formation
- le caractère transversal et parfois extrascolaire des processus d'apprentissage qui servent également à l'élévation du niveau de conscience et de capacités de lutte contre la pauvreté

2.2. Renforcement et Diversification de l'Economie

2.2.1. Le cadre et performances macro-économiques

2.2.1.1. Sao Tomé e Príncipe a entamé un premier ajustement structurel dans les années 80 puis d'autres réformes tendant à la stabilisation macro économique à compter de 1998. Le pays a atteint certains résultats significatifs : le PIB qui est de 64,3 millions de USD en 2004 s'inscrit dans la tendance positive de croissance de l'ordre des 4% connus sur plusieurs années pour atteindre 6 % en 2003, selon les autorités. Cette dernière semble menée par une expansion du secteur de la construction et surtout stimulée par les dépenses publiques.

Un autre résultat significatif des programmes de stabilisation est encore aujourd'hui une relative maîtrise de l'inflation qui est passée de taux supérieur à 80% au début du processus, à 12.6% en 1999 à 9.2% en 2002.

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe *Bilan Commun de Pays - 2005*

Des efforts avaient été engagés notamment pour contenir le déficit budgétaire chronique; cependant l'expansion des dépenses sociales et des investissements au cours des deux dernières années a induit à un dérapage budgétaire dont le résultat est que le déficit était de l'ordre de 26% en 2004, en hausse par rapport aux 17% réalisés en 2003. Dès lors, et considérant également la dépréciation rampante de la valeur de la monnaie nationale, le dobra, le taux d'inflation a repris une tendance haussière inquiétante en 2004, de l'ordre de 16%.

Depuis de nombreuses années, São Tomé e Príncipe connaît un problème de surendettement : ce dernier a atteint un montant de 294 millions de USD à fin 1999, avec un ratio dette/PIB de l'ordre de 624%.

C'est dans un tel contexte que le pays a négocié sa participation à l'initiative PPTTE dont il a rempli les conditions du point d'entrée en Décembre 2000. A l'époque, il était prévu que le pays atteigne les conditions du point de conclusion en l'an 2003, notamment par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté dont il a été fait mention plus haut, sous la forme d'un programme d'action tendant notamment à améliorer l'efficacité des dépenses budgétaires, tout en développant les opportunités de génération de ressources pour les pauvres. Ces éléments du programme n'ayant pu être atteints, un programme amendé a été renégocié avec les institutions de Bretton Woods sous la forme d'une version actualisée, approuvée en avril 2005 par les conseils d'administration de la Banque Mondiale et du FMI. Dans ce contexte, São Tomé e Príncipe pense atteindre le point d'achèvement au cours de l'année 2006, ce qui lui permettra d'escompter une réduction additionnelle de sa dette extérieure.

Le déficit chronique de la Balance des Paiements est quant à lui régulièrement comblée en faisant appel à l'aide publique au développement qui a atteint le niveau de près de 26 millions de dollars US en 2004. Les contributeurs traditionnels de la RDSTP sont Taiwan, le Portugal, l'Union Européenne, la France, parmi les bilatéraux, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, le Système des Nations Unies, la BADEA, et d'autres donateurs parmi les multilatéraux³³.

La structure du commerce extérieur de São Tomé e Príncipe montre quant à elle que les exportations sont essentiellement constituées par le cacao qui compte pour 90% des exportations totales alors que les importations sont constituées en premier lieu par les biens d'équipement, de l'ordre de 35% du total des importations en 2004, suivies des biens alimentaires qui comptent pour près de 20%³⁴.

Par ailleurs, et dans la conjoncture actuelle difficile, notamment du fait de l'augmentation du prix du pétrole à l'échelle mondiale, le pays ne dispose que de 3,2 mois de capacités d'importations seulement

2.2.1.2. Il est malaisé d'établir une analyse simple de causalité dans le contexte de macro économique tant il est vrai que les causes sont par nature reliées entre elles, pour donner lieu à une réalité complexe. On peut cependant noter que les causes immédiates des déséquilibres chroniques sont de deux ordres : analysé du côté de l'offre, la question revient à celle de l'insuffisance de la production intérieure alors que de l'autre côté, la demande sociale est très élevée.

Cette situation entraîne, en termes de causes sous jacentes intermédiaires, une série de déséquilibres au plan économique tels que par exemple celui de la balance commerciale sachant que le pays importe pratiquement toute sa consommation tant en biens alimentaires qu'en biens d'équipements, sachant en outre que le degré de couverture des importations par les exportations est tout à fait déséquilibré, avec un rapport allant de 1 à presque 6 en 2003.

De façon similaire, le besoin de satisfaire une certaine demande sociale pressante entraîne le recours aux déficits budgétaires comme solution palliative, avec les risques de dérapages qui n'ont pas manqué, dans le cas de São Tomé e Príncipe, au point d'avoir des répercussions tout à fait négatives sur les possibilités de mobilisation de ressources dans le cadre de l'initiative PPTTE, comme on a pu le voir plus haut.

³³ Voir graphe en annexe, établi selon la contribution par donateur au PIP de 2004

³⁴ voir annexes pour le détail des données.

C'est alors, qu'au titre des causes profondes se trouvent les questions des déséquilibres structurels liés à l'histoire coloniale, tout comme se pose la question de la gouvernance et de la responsabilité des gouvernements dans la définition et la conduite des politiques publiques depuis l'indépendance.

2.2.1.3. La reprise du dialogue avec les institutions financières internationales sur les questions macro-économiques, concrétisée par un accord de rétablissement du Programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et de la Croissance (FRPC) en août 2005 constitue indubitablement un événement significatif; cette démarche permet de consolider les conditions de remise en train de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté à travers un programme triennal d'actions prioritaires 2006-2008 fondé sur un Programme d'investissements publics de 168,7 millions de USD dont 35%, la majorité des fonds attendus est destinée à l'amélioration des conditions de la croissance et 26% destinés à l'amélioration et la diversification des revenus des pauvres.

Une table ronde pour la recherche de financement est organisée en décembre 2005 à Bruxelles, en étroite collaboration avec le PNUD et la Commission Européenne.

2.2.1.4. Concernant les équilibres macroéconomiques, le défi majeur qui se posera aux acteurs nationaux et aux bailleurs de fonds sera d'assurer les conditions telles que de nouveaux dérapages bloquants ne soient pas de nouveau vécus et que les objectifs arrêtés en commun se concrétisent dans les délais impartis.

2.2.2. Le potentiel et perspectives de croissance

2.2.2.1 São Tomé e Príncipe est une économie basée essentiellement sur le secteur des services qui occupe en 2003, 68,4% du PIB, avec dans ce secteur une place prépondérante revenant à l'administration publique qui compte pour plus de 28%, suivie par le commerce et les transports (27%). La base productive industrielle (hors énergie et hors construction) est faible (4,4%) et l'essentiel de la production revient à l'agriculture.

La production de cacao s'est accrue au cours des années 2000 du fait d'une conjoncture favorable en matière de prix, contrecarrant ainsi la tendance à un certain désintérêt connu au cours des années 90, surtout en relation avec la réorganisation des exploitations traditionnelles (roças) qui, outre les effets sociaux discutés dans le chapitre précédent, s'est traduite par des difficultés pour les nouveaux producteurs indépendants déjà peu formés, à accéder au crédit, aux services agricoles, et aux marchés, notamment par faute de moyens de transport.

Parallèlement, le secteur de la pêche est faible (de l'ordre de 3% du PIB), alors qu'il pourrait être un secteur fortement pourvoyeur d'emploi et, tout comme l'agriculture, non seulement une base pour une plus grande sécurité alimentaire mais également pour le développement d'installations et manufactures de transformation et de conserve exportables.

La richesse halieutique est cependant en passe de devenir la seconde source de revenus extérieurs avec l'octroi de permis de pêcher accordés par le Gouvernement à des armateurs étrangers.

En définitive, la base productive de São Tomé e Príncipe s'avère à ce stade, fortement extravertie et limitée³⁵. Elle peut s'expliquer comme suit :

Les cinq axes stratégiques de la SNRP :

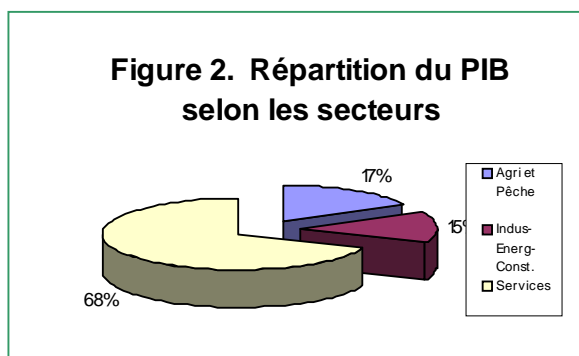
- ✓ Réforme des institutions publiques, renforcement des capacités, et promotion de politique de bonne gouvernance ;
- ✓ Croissance accélérée et redistributive ;
- ✓ Création des opportunités d'accroissement et de diversification des revenus pour les pauvres ;
- ✓ Développement des ressources humaines et accès aux services sociaux de base ;
- ✓ Adoption du mécanisme de suivi-évaluation et de réactualisation de la stratégie.

³⁵ Ceci peut paraître paradoxal lorsque l'on considère les richesses naturelles dont le pays dispose et les capacités qu'il a eues à développer d'activités agricoles rémunératrices dont les volumes ont progressivement diminué, pour devenir insignifiantes, or le cas du café.

Les causes immédiates sont la faiblesse de la production due aux caractéristiques géomorphologiques du pays, dont par exemple la surface arable est très rare³⁶. La faible importance de la population et le taux important de pauvreté limite également fortement le marché intérieur tout en ne facilitant pas un niveau élevé de productivité.

Parmi les causes intermédiaires et sous jacentes internes au pays, se trouvent des facteurs tels que l'absence de motivations ou instruments économiques favorisant l'investissement et l'accroissement de la production tels que un système bancaire performant, des voies de communication et autres infrastructures adéquates, un système fiscal incitatif, des ressources humaines formées et motivées, un cadre législatif approprié en matière de droit de propriété, de facilitation et protection de l'investissement, de droit du travail etc. La question de la qualification des travailleurs et de l'encadrement se pose également comme dans les autres secteurs.

Ces causes intermédiaires vont de pair avec certaines aux causes profondes de nature plus structurelle qui donnent lieu aux blocages à l'origine de certains déséquilibres macro économiques relevés plus haut : termes de l'échange et conditions de pénétration des marchés étrangers³⁷ pour les produits de base exportés en particulier. Au plan interne, les questions de la gouvernance restent le facteur déterminant de la capacité de relancer l'économie, par l'entremise de politiques d'incitation adéquates, tout en préservant les intérêts généraux par la lutte contre la spéculation ou l'accaparement des biens.



Source : FMI d'après autorités nationales

2.2.2.2. Parmi les mesures récentes qui méritent mention et outre la relance de la Stratégie Nationale dont un des volets tend à la promotion de l'investissement productif notamment à la faveur du secteur privé:

- l'ouverture de banques privées, actuellement au nombre de quatre
- les réflexions engagées pour l'adhésion du pays à un regroupement régional (Accord de Partenariat économique) en vue de négociations collectives à engager avec l'Union Européenne
- l'introduction par São Tomé e Príncipe d'une demande d'adhésion à l'OMC, ceux sont là des signaux forts de la volonté du pays à mieux s'intégrer dans les flux d'échanges internationaux.

2.2.2.3. Dans ces conditions de nombreux défis restent posés pour un redéploiement des capacités productives de São Tomé e Príncipe et de génération de ressources pour les populations. Le gouvernement et les partenaires du développement se trouvent encore devant la nécessité de former les ressources humaines disponibles mais aussi pour ouvrir de nouveaux créneaux pour l'activité productive, porteuse d'emploi et source de revenu. Une des questions essentielle sera de faire que l'administration soit effectivement un allié des producteurs soutenant et accompagnant les entrepreneurs et non pas seulement un organe de blocage des initiatives. Parallèlement et dans la perspective d'une meilleure insertion dans l'économie mondiale, se pose la nécessité d'explorer de nouvelles voies pour l'élargissement de la base productive vers de nouveaux créneaux, compte tenu de l'impérieuse nécessité d'augmenter le volume des exportations de biens et de services et d'améliorer le niveau de consommation interne. Une attention particulière devrait être accordée au rôle économique des femmes, qui constituent que 34,6% de la population active contre 60,4% pour les hommes, alors que l'on constate le phénomène de féminisation de la pauvreté³⁸.

³⁶ De l'ordre 2 % de la surface du territoire (source BAD)

³⁷ Les exportations des produits des PMA sont exonérées de droit de douanes en direction de nombreux pays, dont les pays européens. Les normes plus difficile à atteindre dans des pays de faible niveau d'organisation constituent d'autres barrières à l'entrée.

³⁸ Voir République de Sao Tomé e Príncipe Stratégie Nationale pour l'égalité et l'équité é du Genre- Septembre 2004

2.2.3. Les espoirs et limites associés aux perspectives pétrolières

Depuis le tournant du siècle, les perspectives de développement d'un secteur pétrolier à STP à partir d'une exploitation de puits off-shore situés soit dans une zone d'exploitation conjointe avec le Nigeria soit dans sa zone d'exclusivité constituent certainement un événement heureux majeur pour le pays. Un dispositif de gestion commune a d'ores et déjà été mis en place avec le Nigeria sous la forme d'une Autorité Conjointe de Développement (Joint Development Authority/JDA) pour la zone d'exploitation commune pour laquelle des appels d'offres ont été lancés. Le pays commence déjà à bénéficier d'une partie certes limitée, de ces revenus futurs par l'intermédiaire des primes de signature des contrats d'exploration dont le bénéfice a été prévu dans le Budget de 2005, avec l'assentiment du FMI. Leur montant est de 49 millions de USD, soit près de l'équivalent du PIB actuel dont une grande partie servirait à éponger des dettes extérieures antérieures et dont seuls 8 millions de USD sont prévus d'être inscrits au budget d'investissement interne, alors qu'une partie est également appelée à être placée dans un fonds spécial localisé à l'étranger, pour un usage ultérieur³⁹. Il est probable que les recettes à venir à partir de l'exploitation proprement dite des gisements à partir de 2012⁴⁰, soient d'un tel niveau que les formes actuelles d'organisation économique et sociétale soient en totale inadéquation avec les capacités actuelles.

Le pétrole est comme une grande soupe. Il y aura quelqu'un qui essaiera de manger cette soupe directement de la chaudière. Il y en aura d'autres qui vont se servir des grands bols, et d'autres qui devront la manger avec des petites cuillères. La plus grande partie n'aura qu'une fourchette pour manger cette soupe.

Mr S.S. au mini-séminaire tenu par le PNUD le 10/11/03 à São Tomé

Il importe également de savoir que selon des analyses fiables, la production atteindrait une pointe durant une période relativement courte, et tirerait vers sa fin aux alentours de 2025 à 2035.

Ainsi, les recettes pétrolières ne seraient que transitoires et leur bonne gestion est particulièrement indispensable pour faire de cette véritable manne céleste, le tremplin pour un développement futur soutenu et réellement bénéfique pour toutes les composantes de la société saotoméenne.

A cet effet, une Loi a été promulguée par le Président de la République en Décembre 2004. Cette dernière donne un cadre légal et prévoit des mécanismes spécifiques pour que les revenus pétroliers soient utilisés d'une manière transparente et efficace dans une perspective de réduction de la pauvreté. Cette loi prévoit l'établissement d'un fonds pétrolier, dont une partie financera annuellement des dépenses budgétaires dans les secteurs prioritaires, notamment les secteurs sociaux, tandis que l'autre partie serait placée à l'étranger pour les générations futures.

Dans ces conditions les perspectives aujourd'hui quasi réelles d'une plus grande disponibilité de ressources dans l'avenir posent de grands défis à la société saotoméenne et à ses gouvernants qui seront responsables de la gestion transparente des futures ressources pétrolières et du respect du droit de tous les citoyens à un égal accès aux ressources publiques pour faire en sorte que les processus futurs ne soient pas générateurs de plus grande inégalité.

En dehors des questions de bonne gouvernance, les revenus pétroliers devront également faire l'objet d'une gestion rigoureuse et efficace sur le plan économique, pour notamment éviter que les ressources nouvelles ne deviennent pas inflationnistes compte tenu de la capacité d'absorption actuelle de l'économie. C'est entre autres à cette fin que le fonds des générations futures a une fonction de régulation de l'économie ; il conviendra en même temps, de veiller aux choix des projets d'investissement futurs, pour que une offre additionnelle des biens et services puisse rapidement être présente sur les marchés.

En ce sens, les autorités en place aujourd'hui auront également la responsabilité de préparer la société aux transformations futures, en veillant notamment à ce que les ressources attendues puissent réellement générer des emplois, entre autres dans les secteurs des services d'appui à

³⁹ Voir Country Assistance Strategy for São Tomé e Príncipe, Banque Mondiale, avril 2005.

⁴⁰ Selon certaines analyses, STP serait en mesure de produire quelques 142 barils par jour, bien plus que des pays traditionnellement pétrolier que sont le Gabon, (76 bbl/j), le Congo Brazzaville (26) ou l'Angola (26). Source : *Idem*.

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe

Bilan Commun de Pays - 2005

l'exploitation pétrolière pour les citoyens du pays. Un grand effort d'adaptation et de préparation des ressources humaines sera dès lors nécessaire, dans une période relativement courte.

La communauté internationale aura quant à elle la responsabilité d'accompagner tant sur le plan financier que sur le plan organisationnel la société saotoméenne dans ces développements en aidant notamment à structurer le développement institutionnel de capacité de gestion notamment de l'appareil public d'Etat, qui seront requis à court et moyens termes, évitant ainsi au pays, le gaspillage et les avatars connus ailleurs d'une concomitance de richesses minières dont l'exploitation est pratiquement extra territorialisée et sans effet sur l'économie et les populations locales ou engendrant des dépenses somptuaires sans intérêt pour l'amélioration fortement requise des niveaux de vie.

2.2.4. Le rôle des infrastructures dans le développement de São Tomé e Príncipe

2.2.4.1. Partiellement discutée en relation avec les questions liées au cadre de vie et de l'habitat, la question de l'énergie, ici reprise sous l'angle de son usage professionnel prend de l'importance pour la maîtrise des coûts et finalement la productivité générale de l'économie. C'est ainsi qu'une hausse des prix de 25% en mars 2005 et les coupures relativement fréquentes opérées pour économiser les coûts de production de la société d'électricité EMAE se répercutent directement sur les coûts de production des autres entreprises, services publics et, le cas échéant des exploitations agricoles desservies⁴¹. De plus l'état vétuste des réseaux occasionne près de 30% de pertes, sans parler des branchements sauvages dont on a signalé l'existence parmi certaines couches de la population.

Dans ces conditions la société, également en charge du réseau public d'eau potable, n'arrive pas pas entretenir et à renouveler ses équipements : 2 groupes sur 7 qui correspondent à 66% des besoins seraient à l'arrêt probablement pour causes techniques devant l'incapacité de la société à organiser la maintenance et le remplacement normal de ses équipements.

C'est alors que pour pallier aux irrégularités de la distribution, certaines entités qui peuvent se le permettre ont dorénavant pour pratique la production de l'électricité de façon autonome par des générateurs individuels, ce qui en termes d'économie d'échelle, renchérit les coûts de production, tout en ne garantissant pas toujours la régularité dans la puissance fournie.

A São Tomé e Príncipe, le réseau routier est très limité, même en prenant en considération l'étroitesse du Territoire. Il comprend 3 routes nationales, des routes secondaires et des pistes rurales qui avec 713 Km constituent le réseau le plus important tandis que les routes goudronnées dépassent à peine les 200 Km. Dans le contexte d'austérité et de contraintes budgétaires, les routes et les pistes ne sont plus réellement entretenues, ce qui aggrave la situation d'éloignement pour les populations et rend le transport des marchandises plus aléatoire.

Sur le plan institutionnel, la gestion du réseau routier est partagée entre deux services administratifs, l'un concerné par l'entretien et l'autre chargé du développement du réseau, ce qui n'est pas un facteur de cohérence dans la gestion du secteur.

Concernant le transport maritime, qui est de la plus haute importance dans le contexte insulaire, le pays dispose d'un seul port principal, qui est ancien et aujourd'hui inadéquat pour les opérations modernes. Il ne permet ni le trafic ni l'accès des gros porteurs, ni celui des gros containers (40 pieds), ce qui a pour effet d'augmenter le coûts, déjà très élevés compte tenu des distances en jeu sur les routes internationales.

Pourtant les activités portuaires seraient en plein essor, avec en 2004 un accroissement en volume de 11% pour le trafic.

Le Gouvernement ambitionne la construction d'un nouveau port en eau profonde dont l'étude est finie, avec la possibilité pour São Tomé e Príncipe de se positionner en port d'éclatement sous régional, mais le projet dont les coûts sont estimés à 500 millions de dollars US, n'a pas encore été soumis à des investisseurs potentiels.

⁴¹ Ces dernières, antérieurement organisées en exploitations agricole autonomes ne sont en règle générale pas reliées au réseau d'électricité public.

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe *Bilan Commun de Pays - 2005*

Le transport aérien est d'une importance presque aussi grande pour São Tomé e Príncipe que le transport maritime en matière de circulation des personnes, pour réduire son isolement. Le pays dispose de 2 aéroports dont celui de Sao Tomé, la capitale qui sert pour le trafic international et l'autre celui de Príncipe. Il existe désormais des lignes directes avec l'Europe ainsi que des rotations internes notamment avec Príncipe, la seconde île importante de l'archipel, servant ainsi principalement pour le développement naissant du tourisme comme source alternative de devises. Le transport aérien sera également appelé à se développer dans le contexte du développement du secteur pétrolier. Une étude est en cours pour l'élargissement de l'aéroport mais il reste à trouver des fonds pour finir l'étude.

Le Gouvernement a adopté en janvier 2005 le code de l'aviation civile et envisage également la modernisation des pistes et installations techniques ainsi que des aérogares qui sont vétustes et dépassées par les normes internationales. Les financements ne sont cependant eux aussi pas encore assurés.

Pour l'ensemble des pays en voie de développement, les télécommunications prennent une importance considérable dans le contexte des NTIC. São Tomé e Príncipe connaît le double défi du retard à combler et celui de l'étroitesse du marché, rendant les investissements peu rentables, tout en expliquant aujourd'hui les coûts très élevés des communications⁴².

A l'heure actuelle, il semblerait que seule la capitale soit couverte par le réseau portable alors que le réseau filaire est plus étendu sans pour autant être généralisé. De même, la connexion Internet existe, et est gérée par le même consortium public privé en charge du téléphone, actuellement en situation de monopole qui doit prendre fin en janvier 2006.

Dans ces conditions, le Gouvernement a pris la décision de la mise en place d'une autorité de régulation et de l'ouverture du marché dans les mois à venir. Une législation est en cours de préparation en la matière.

2.2.4.2 Les causes immédiates de la faiblesse des infrastructures et réseaux, qu'il s'agisse des transports, de l'électricité ou de la téléphonie sont au départ l'absence de ressources. Elles peuvent se traduire par l'absence de demande solvable, parmi une clientèle potentielle (ménages, entreprises et administrations) ce qui n'a permis ni l'entretien ni l'extension dans des conditions normales, à partir de ce qui a pu être laissé depuis l'époque coloniale.

Elles sont cependant à relier à des causes plus sous jacentes, liées à la taille du marché qui conditionnent les économies d'échelle et partant la rentabilité des investissements, que ces derniers soient privés ou à l'époque de la gestion centralisée, publics.

On retrouvera également ici comme ailleurs comme cause sous jacente, la question des ressources humaines et de leur disponibilité et capacités aux niveaux de formations supérieurs mais également aux niveaux de formation intermédiaires et professionnels qui seraient en mesure d'assurer l'entretien d'une part et la réalisation d'infrastructures nouvelles, dans des conditions de qualité, de délais et de coûts acceptables. En matière des services notamment de transport et de production d'électricité, la question du coût du fuel peut être considérée comme cause immédiate des contraintes vécues. Elle relève cependant de contraintes structurelles ou exogènes liées à l'éloignement géographique du pays et à la conjoncture pétrolière internationale.

L'ensemble de ces causes renvoient finalement aux causes profondes liées à la capacité d'organisation et de gestion plus générale des ressources dans le contexte antérieur de l'économie centralisée ou depuis les ouvertures démocratiques, aux capacités d'organisation des administrations publiques en charge notamment en termes de rationalité des choix budgétaires et de l'efficacité de la dépense, c'est dire aux questions de gouvernance.

2.2.4.3. Dans le contexte actuel de la globalisation, la capacité de communication pour les agents économiques est un facteur déterminant de l'efficacité globale des pays. Dans ces conditions, la nécessité d'une amélioration substantielle des réseaux de communication pour le pays deviendront de plus en plus une nécessité incontournable nécessitant des solutions à court et moyen termes. Les nouvelles perspectives pétrolières, d'une part et les potentialités du pays de se voir ériger en

⁴² Selon la BAD, ces derniers seraient du double environ de la moyenne africaine.

lieu de prestations de services à l'international tel qu'un port d'éclatement (hub) par exemple, ou le développement souhaitable des services touristiques nécessitent une attention particulière tant de la part du Gouvernement que de la part des bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

Dans le domaine des transports en particulier, la réhabilitation des installations existantes, au moins à court terme, dans l'attente de la réalisation de projets d'envergure devra être considérée. Il en est de même pour le secteur de l'énergie qui, parce qu'il est situé à un niveau élevé d'amont par rapport à la production et le cadre de vie des ménages, conditionne fortement la productivité générale et le niveau de vie.

La question des télécommunications pose quant à elle la capacité de São Tomé e Príncipe à participer aux flux d'échange mondiaux, non seulement au plan des échanges commerciaux, mais également dans le partage des connaissances et du transfert des technologies dans le contexte des NTIC, afin que le « fossé digital » ne soit pas irrémédiablement préjudiciable aux générations futures.

2.3. Consolidation des institutions et de la bonne gouvernance

2.3.1. Etat du confortement de la stabilité politique

2.3.1.1. Corollaire des réformes économiques et de l'ajustement structurel engagés à la fin des années 1980, le système politique de São Tomé e Príncipe a entamé son ouverture démocratique à partir de 1990 où une nouvelle Constitution a été adoptée par référendum. Elle pose le principe de l'ouverture démocratique et de la consolidation des libertés publiques à travers le multipartisme et la libre initiative.

La liberté de conscience et de religion, la liberté d'expression, le droit d'association et autres libertés individuelles et collectives sont consacrées, de même que l'égalité en droit de tous les citoyens, sans distinction notamment entre les hommes et les femmes. Ces dernières en particulier se voient reconnues en tant que membres à égalité de droit dans la famille, en qualité d'électrices ou de personnes exerçant des fonctions électives ou désignées et en tant que citoyennes. C'est ainsi que de nombreuses personnalités de l'appareil public économique ou d'Etat sont ou ont été des femmes, dont aujourd'hui le Chef du Gouvernement. Cependant le principe de l'égalité en droit des femmes est plus diffus dans la réalité. Dans l'actuelle Assemblée le taux de représentation féminine n'est que de 9,1% et il n'y a que deux femmes dans l'actuel gouvernement⁴³

La Constitution, même dans sa révision de 2002 est à mi-chemin du régime présidentiel et du régime parlementaire. Le Président est élu au suffrage universel. Le Premier Ministre est choisi par le Président parmi le parti majoritaire. Il existe une chambre unique composée de 55 députés issus de huit partis politiques.

Cette situation a généré au cours des années des dissensions entre les acteurs et a été à l'origine d'une certaine instabilité institutionnelle, qui n'a pas été résolue avec la révision de la Constitution. Ceci est à la source des blocages ou des remises en questions récurrentes des décisions à chaque changement de Cabinet, engendrant notamment des retards dans la prise et l'exécution des décisions politiques et une démobilisation des fonctionnaires de l'Etat et de la Société civile qui n'est pas sans impact sur la précarité croissante du cadre et niveau de vie des populations.

A ces dissensions institutionnelles, s'est grevée une tentative de coup d'Etat militaire en juillet 2003 autour de l'enjeu des futures recettes pétrolières. Elle a été fort heureusement résolue par des moyens pacifiques, dont en particulier la discussion très ouverte menée au sein d'un « Forum national » pour lequel la société civile a joué un rôle fédérateur remarquable et de force de propositions (voir plus bas).

La SNRP, qui fait des questions de la consolidation de la démocratie et de l'état de droit, un point nodal parmi le premier axe stratégique proposé, prévoyait quant à elle et ce dès 2002 de nombreuses mesures notamment celles liées à :

⁴³ Voir Teodora Soares Lima de Sousa, *Promouvoir les droits de la femme à São Tomé e Príncipe pour un leadership féminin*, mars 2005

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe

Bilan Commun de Pays - 2005

- la consolidation de l'état de droit à travers en particulier le renforcement des capacités des agents publics et le renforcement des structures judiciaires
- la promotion d'une gestion responsable efficace et transparente des biens publics avec un renforcement des structures et pratiques de contrôle sur les ressources et deniers publics
- la réorganisation et la modernisation de l'administration publique et sa décentralisation, pour une plus grande disponibilité vis-à-vis des acteurs économiques et sociaux.

Il est cependant à constater que jusqu'à une époque récente où la SNRP a pu être remise en train, les principales actions prévues sont restées liées au marasme dû à l'instabilité politique, notamment dans le domaine de la décentralisation, où les dernières élections régionales et municipales datent de 1994.

2.3.1.2. Les causes immédiates de l'instabilité politique et ses conséquences sur la vie publique reviennent dispositions constitutionnelles elles-mêmes et au caractère dualiste de pouvoirs entre le Président et l'Assemblée.

Au delà du texte de la loi fondamentale, les causes sous-jacentes et intermédiaires tournent autour de:

- la difficulté à créer le consensus autour des questions fondamentales de la société, compte tenu des intérêts divergents entre les acteurs.
- la reconnaissance de la légitimité des institutions, dont certains aspects peut se mesurer par exemple par le taux d'abstention lors des processus électoraux⁴⁴.
- la présence et la crédibilité des commissions électorales et, en dernière instance d'une Cour Constitutionnelle, absente jusqu'à une date récente et qui serait garante de la transparence et la validation des processus électifs,
- une relative hypertrophie de la place du politique dans la vie publique même si la surpolitisation reste l'apanage de l'élite⁴⁵.
- Aux capacités techniques et financières de mise en œuvre des processus de transformations institutionnelles annoncés

Une réflexion plus fouillée permet d'aboutir à des causes profondes et d'ordre structurel telles que :

- la relative jeunesse de la pratique démocratique et l'insuffisance de la culture politique moderne face aux héritages de l'époque coloniale et des premières années de l'indépendance.
- L'inadéquation entre la taille exigüe du pays (territoire et population) et la démultiplication formelle de schémas de gestion politico administrative appliqués dans des sociétés plus complexes
- La difficulté politique et culturelle du changement des esprits dans le sens d'un affinement de la pratique de la bonne gouvernance

2.3.1.3. Outre la remise en train tout à fait récente (2005) des éléments liés à la SNRP, on peut citer, parmi les actions liées à ce volet, certaines actions récentes dont :

- l'institution d'une Cour constitutionnelle⁴⁶,
- le lancement de la réforme du système juridique qui date pour une bonne partie encore de l'époque coloniale et en particulier le code pénal et l'appareil judiciaire. La réforme souhaitée va dans le sens d'un meilleur confortement des droits civiques des citoyens ainsi que certains éléments de droit des affaires traités plus loin.

On notera également que Sao Tomé e Príncipe a été choisi pour participer au "Threshold Program" mis en place par les autorités américaines dans le cadre du Millenium Challenge Account Une mission menée par l'USAID (l'agence qui *pourrait être* en charge de gérer le programme) était de passage à STP en novembre 2004.

2.3.1.4. En matière de renforcement de l'état de droit et de consolidation des libertés publiques le défi et essentiel pour les années en cours et à venir va être la stabilisation des acquis démocratiques de la société saotoméenne, notamment à travers la bonne organisations des élections législatives et présidentielles prévues pour l'année prochaine.

⁴⁴ Selon les données disponibles, il aurait été de l'ordre de 30% pour les présidentielles de 2001 alors qu'il avait été pratiquement du double pour les élections locales dans les années 90. (Voir tableau des indicateurs ci joint.)

⁴⁵ Voir également Soares Lima de Sousa, Teodora, *op.cit.*

⁴⁶ Le Système des Nations Unies a fortement contribué à la création de la Cour Constitutionnelle et à celui de la Cour des Comptes

Au confluent du politique et du juridique, il conviendra de combler le hiatus qui existe encore en matière de respect et de l'application concrète des lois. Il s'agira notamment de continuer à amender une partie de la législation tout en modernisant l'appareil judiciaire. Dans ce contexte, le volet formation et la politique des ressources humaines du secteur seront également fondamentaux pour le succès de l'entreprise.

Cette démarche sera articulée nécessairement tendant à la modernisation de l'appareil administratif de l'Etat.

2.3.2. Efficacité de l'administration et des dépenses publiques

2.3.2.1. Dans la situation de São Tomé e Príncipe, la question de l'utilisation la plus efficace des ressources, rares par nature, est tout aussi importante que leur disponibilité. Elle correspond à un double volet de rationalisation des choix et des conditions de mise en œuvre des programmes publics, mais également confine aux questions de transparence et de lutte anti-corruption.

L'analyse de la situation indique que la fiscalité en tant que moyen de mobilisation de ressources internes est archaïque et date encore dans ses mécanismes essentiels soit de l'époque coloniale soit de l'époque de gestion centralisée de l'économie. Il s'agissait dans les deux cas d'une optique de contrôle tatillon plutôt que de mesures de régulation d'incitatives au développement des activités.

Au niveau du Budget Général de l'État, la programmation des dépenses n'est pas toujours faite en fonction des objectifs préalablement définis comme prioritaires. Il y a un manque de rigueur dans la gestion des dépenses courantes. Il n'y a pas de transparence dans les procédés d'acquisition des biens et services ainsi que de l'adjudication des travaux sollicités par les organismes ou entités publiques.

Source : SNRP version française § 72

Du point de vue de la dépense, un ensemble de mesures de rationalisation et d'assainissement des finances publiques ont été introduites dans les différents programmes mis en place avec les institutions internationales depuis le premier Programme d'Ajustement Structurel (PAS) de 1987. Néanmoins et comme il a été discuté plus haut⁴⁷, plusieurs dérapages ont été constatés au cours du temps, par rapport aux programmes arrêtés : ce qui a, entre autres causé la remise en question de l'accession de São Tomé e Príncipe en 2003 à l'initiative PPTTE. Parallèlement, et malgré l'absence à ce stade d'une revue des dépenses publiques avec les institutions internationales⁴⁸ ou d'un bilan établi par les autorités nationales sur l'état des dépenses budgétaires tant pour le budget de fonctionnement que pour le budget d'équipement on considère que les montants disponibles y compris ceux de l'aide internationale sont le plus souvent insuffisamment absorbés⁴⁹.

Par ailleurs, et même si un nouveau Statut de la Fonction Publique été adopté en 1997, les changements des structures des services sont fréquents, au gré des changements des responsables eux-mêmes en fonction des compositions des gouvernements. En fait, la SNRP considère que le statut lui-même est inadapté, et admet la nécessité de sa révision. Il en est de même du besoin de Réforme de l'Administration publique, notamment pour clarifier les prérogatives des différents services et éviter les double emplois parmi les institutions et agences publiques⁵⁰.

2.3.2.2. Les causes immédiates de l'inefficacité de l'Administration publique en général et de l'administration économique en particulier relèvent de facteurs tels que l'insuffisance des cadres qualifiés, du bas niveau des salaires, du non respect des horaires de travail et de l'absentéisme; elles relèvent également de l'absence de procédures claires et de leur application systématique ainsi que de l'insuffisance de contrôle de leur application.

Ces causes sont elles mêmes le résultat de causes sous-jacentes et plus profondes que l'on peut caractériser comme suit :

⁴⁷ Voir section 2.2.1 ci dessus relative au cadre macro économique

⁴⁸ Celle ci devrait être, selon certaines informations, menée conjointement par la BM et la BAD dans un proche avenir (2005-2006)

⁴⁹ selon la Banque Mondiale , le taux de consommation du budget de 2002 a été de 23,2% seulement ! Source : IDA, World Bank, *Country Assistance Strategy for São Tomé e Príncipe, mai 2005.*

⁵⁰ Il existe à cette fin un Secrétariat d'Etat à la Réforme Administrative au sein du Gouvernement

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe

Bilan Commun de Pays - 2005

Parmi les causes sous-jacentes, se trouve, en premier lieu le faible degré de professionnalisme de la part des ressources humaines qui arrivent difficilement à assumer les rôles qui leur reviennent dans le cadre d'un service public.

Cette situation est due en bonne partie à l'inadaptation des formations dispensées aux personnels appelés à devenir fonctionnaires et agents publics, lorsqu'elles existent. Elle est aussi due à l'insuffisance de procédures clairement établies et des mécanismes de suivi et de contrôle qui doivent les accompagner. En effet, en l'absence de procédures et de règlements bien définis, les limites des prérogatives et de la capacité d'autonomie dans la prise de décision de la part des fonctionnaires deviennent floues et susceptibles de remises en cause inhibitrices, et ceci même si les agents sont techniquement compétents, mais sans pouvoir de décision.

D'autres éléments plus diffus peuvent être mis en avant notamment :

- les traditions de non circulation de l'information et de cloisonnement des processus administratifs qui ne sont plus de mise dans la gestion administrative moderne.
- La personnalisation du pouvoir administratif et la non continuité de l'intérêt public impersonnel, lors des changements de Gouvernement; cet état de fait se conjugue à une articulation trop étroite entre la vie des partis politiques et les structures de l'Etat qui sont censées transcender les courants politiques du moment.
- La partialisation si ce n'est l'atomisation de la gestion des affaires publiques notamment dans le contexte de l'aide extérieure, de gestion par projet plutôt que dans un esprit de continuité des services publics.
- les niveaux de salaires faibles qui favorisent la corruption, dans un contexte d'opacité entretenue.
- L'absence de code de déontologie au sein de la fonction publique et l'insuffisance du contrôle et de la répression des fautes administratives commises par les employés de l'administration

Parmi les causes profondes, on relève le manque de la culture d'Etat et du service public à tous les niveaux. Son origine se trouve dans les mêmes raisons évoquées plus haut par l'absence de la stabilité politique, à savoir dû à la relative jeunesse de l'Etat lui-même et de l'absence de véritables traditions en la matière si ce n'est la vocation répressive de l'état colonial antérieur en faveur du contrôle omniprésent de l'Etat sur l'économie plutôt que de la libération des initiatives au cours de la première période de l'indépendance.

2.3.2.3. Parmi les mesures prises récemment, par exemple l'installation de la Cour des Comptes dans le courant de l'année 2003, constitue un jalon important dans la réhabilitation de l'Administration publique en particulier de la notion de contrôle et de la responsabilité des agents publics. Elle est un facteur important de la consolidation de la transparence et de l'efficacité de lutte contre toute tentative de corruption.

Son action va compléter et généraliser à tous les secteurs l'esprit des mécanismes de surveillance mis en place dans le contexte de la gestion transparente des ressources pétrolières ainsi que de leur affectation comme prévu dans le cadre de la Loi sur le pétrole⁵¹.

Par ailleurs des efforts substantiels ont été réalisés par les pouvoirs publics, en relation avec les mécanismes de suivi se rapportant à l'initiative PPTE en vue de l'atteinte du point d'achèvement prévu et notamment en matière :

- de suivi des recettes fiscales et de l'identification des contribuables,
- d'établissement d'un mode de gestion unifié du budget notamment pour l'ensemble de l'aide extérieure, faisant en sorte que les opérations hors budget soient très limitées,
- de mise en place de procédures internes de contrôle de l'exécution du budget et du suivi de la dette notamment par l'entremise d'une cellule de suivi de la mise en œuvre de la SNRP auprès du Ministre des Finances et du Plan.

2.3.2.4. La question clef en matière d'efficacité des services publics restera celle de l'amélioration des capacités d'absorption des ressources dégagées, qu'il s'agisse des ressources internes, principalement issues de la fiscalité ou bien celles mobilisées au titre de l'aide extérieure. Elle

⁵¹ Voir section 2.2.3 ci dessus « perspectives et limites de l'exploitation pétrolière »

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe *Bilan Commun de Pays - 2005*

passera nécessairement par des efforts pour combler les manques actuellement constatés en matière:

- de formation des cadres notamment de ceux situés aux niveaux intermédiaires pour une meilleure utilisation des ressources et également pour la formulation des projets cohérents dont l'exécution rapide améliorerait dans le court terme déjà la situation de la pauvreté selon les priorités arrêtées,
- de réorganisation des procédures et des nomenclatures y compris par la définition d'un plan comptable national annoncé dans la SNRP, le tout dans le sens d'une plus grande fluidité de l'information pour la définition des choix, le suivi y compris statistique de leur exécution, et le contrôle dans ses différentes formes c'est à dire le contrôle interne et externe dont une partie se fait a priori et l'autre a posteriori.

Ce faisant le manque actuellement constaté de coordination entre les services notamment pour de meilleures synergies dans l'utilisation de l'aide extérieure, devra être dépassé pour améliorer de façon substantielle l'efficacité recherchée pour les services devant être rendus par les administrations publiques dans la conduite des efforts de réduction de la pauvreté sous toutes ses manifestations et de la relance du développement.

2.3.3. Le renforcement du secteur privé

2.3.3.1. Dans la lignée de l'ajustement structurel, certaines réformes du secteur public furent entamées tout en permettant une participation croissante de l'initiative privée dans l'économie.

Selon la SNRP, les principaux éléments visant à ce développement ont trait à l'approfondissement des réformes relatives au cadre général de l'organisation de l'économie au plan légal, judiciaire, commercial, fiscal, de régulation et de stimulation active des secteurs productifs prioritaires⁵².

Or, le cadre de l'activité commerciale et des affaires qui favoriserait l'expansion du secteur privé dans la production des biens et services semble encore régi par des modalités antérieures à la dynamique de libéralisation aujourd'hui en cours⁵³.

Ainsi si un secteur privé dynamique n'a pu réellement se distinguer dans les secteurs productifs et à l'exception de certains investissements extérieurs de moyenne envergure dans le secteur du tourisme, les grands services publics à destination à l'économie notamment l'électricité, les télécommunications et les infrastructures de base pour le transport sont encore sous monopole de grandes entreprises étatiques.

De même, concernant le secteur de l'agriculture, la grande majorité des terres continuent formellement d'appartenir à l'Etat⁵⁴. La politique de démantèlement des *roças* n'a pas donné lieu à un transfert réel de propriété à l'attributaire, mais seulement à un acte administratif donnant droit à la jouissance du bien. Cette absence de sécurité à long terme est un facteur d'inhibition de l'investissement qui améliorerait la productivité agricole, dans la mesure où il ne s'agit pas de propriété foncière au sens propre du terme, ce document ne pouvant pas servir de pour l'accès au crédit.

Dans ce contexte, on signale l'existence de cinq banques privées qui opèrent dorénavant à São Tomé mais qui restent cependant peu accessible, puisqu'elles limitent leur action à l'octroi de crédits à court terme aux entreprises essentiellement de commerce qui sont déjà bien établies⁵⁵. Le secteur bancaire est régi par un dispositif légal datant de 1992, c'est à dire à l'aube des mesures de libéralisation, et semble t-il insuffisamment orienté vers les besoins nouveaux de l'économie, et plus particulièrement vers les secteurs prioritaires définis dans la SNRP que sont l'agriculture, l'élevage, voire la sylviculture et par ailleurs le tourisme comme secteur pourvoyeur d'emploi et susceptible de participer à la diversification de l'économie. Parallèlement, les tentatives

⁵² Document portant Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté – Traduction française (non officielle), paragraphes 4.1 et 4.2.

⁵³ Selon le DSPAR de la BAD/FAD, il daterait de 1964, soit du temps de l'administration coloniale portugaise dont les objectifs de l'époque ne sauraient être en adéquation avec la situation présente et les besoins de fluidité des transactions liées à l'ouverture de l'économie.

⁵⁴ 93 % des terres selon la même source

⁵⁵ Voir BAD/FAD – Document de stratégie pays axé sur les résultats 2005-2009

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe *Bilan Commun de Pays - 2005*

de mise en place de systèmes de micro finance pour un service de financement plus adapté aux pauvres n'ont pu être soutenues.

2.3.3.2. Dans le contexte actuel de São Tomé e Príncipe, un certain nombre de **causes immédiates** concourent à l'état actuel de développement limité du secteur privé. Elles ont essentiellement trait à l'inadéquation des capacités de réponse des administrations économiques publiques et parapubliques, procédures administratives, fiscalité inopérante, capacité de réponse du système bancaire, coûts des facteurs de production dont l'énergie et les transports, faiblesse de la productivité du travail, système juridique mal adapté au droit des affaires.

Les **causes intermédiaires** se regroupent autour :

- du « climat des investissements » défavorable et qui, au delà de chacune des causes citées ci-dessus constitue un faisceau de facteurs convergents.
- le faible pouvoir de négociation de l'unique Chambre de commerce ou des associations patronales quand elles existent.
- La faible capacité des ressources humaines de l'appareil d'Etat, et qui n'ont pas été suffisamment recyclées aux règles de fonctionnement de l'économie de marché.

Les **causes profondes** quant à elles se rapprochent de celles discutées au paragraphe portant sur la situation et perspectives de croissance économique⁵⁶ instance, au fait que le pays, anciennement colonisé ne disposait pas de capacités d'accumulation propres au lendemain de l'indépendance qui est récente (30 ans), aux causes géomorphologiques, à l'étroitesse du marché ainsi qu'aux termes de l'échange à l'échelle internationale.

2.3.3.3. Parmi les mesures récentes tendant à corriger la situation antérieure, la remise à l'ordre du jour du programme contenu dans la SNRP constitue un gage pour l'amélioration du « climat des investissements ».

Dans ce contexte, il convient de signaler que deux lois ont été adoptées en novembre 2004 avec pour objectif d'intégrer au secteur formel, les activités non déclarées et non fiscalisées.

On notera également la récente mise en place, d'une Agence pour la création de zones franches selon quatre statuts : la zone franche aéroportuaire, une autre pour les services logistiques liés à la future exploitation pétrolière et troisième zone pour l'exploitation touristique et enfin, le régime du « point franc » qui serait accordé au cas par cas à certaines entreprises.

Parallèlement, un diagnostic des potentialités commerciales du pays a été réalisé en 2004, dans la perspective de l'adhésion future de São Tomé e Príncipe à l'une des entités régionales de partenariat économique (APE) ainsi qu'à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)⁵⁷.

2.3.3.4. Pour la période à venir, le défi majeur consistera à effectivement concrétiser les éléments d'amélioration du « climat des affaires » tels qu'annoncés dans la SNRP et l'approfondissement de la libéralisation de l'économie. L'accroissement de la part du secteur privé dans le PIB devrait aboutir à plus de création de richesses et d'emplois pour les plus pauvres, ce qui doit constituer la préoccupation fondamentale des autorités et de la communauté internationale. Pour la majorité de la population le droit aux bienfaits du développement et à la dignité par le travail décent, n'ont pu encore à ce stade devenir réalité. Dans la même logique et concernant le respect du droit des individus, les futures actions d'amélioration du climat des investissements devront asseoir les cadres légaux et l'appareil judiciaire requis susceptibles de garantir le droit de propriété notamment dans le cadre des privatisations en cours dans les secteurs productifs.

Il conviendra également dans le même contexte de respect des droits humains, de parfaire et approfondir les questions liées au droit du travail et au droit d'association pour les travailleurs salariés, élément de la dynamique de l'économie de marché jusqu'ici peu apparent dans les préoccupations exprimées. La question du travail des enfants d'une part et d'autre part celle de l'égalité en droit et dans la pratique entre les hommes et les femmes devra être également traitée dans ce contexte.

⁵⁶ voir paragraphe 2.2.1 et 2.2.2 ci dessus

⁵⁷ Voir discussion ci dessus sur les conditions de diversification de l'économie au paragraphe 2.

2.3.4. La situation de la Société Civile

2.3.4.1. Depuis la promulgation de la Constitution de 1990, São Tomé e Príncipe vit sous un régime de libertés individuelle et collective. Le droit humain fondamental à la liberté d'association, autant que le droit à la liberté d'expression et de pensée sont respectés. Cet état de fait s'exprime par l'éclosion de la Société civile entendue au sens des organisations non gouvernementales civiles ou religieuses qui participent à la vie publique en se positionnant comme force d'appoint et de proposition pour la prise en charge indépendante des problèmes que vit la société. L'analyse porte également sur l'état de l'information dont peut disposer la Société en général et des conditions de sa production et de sa diffusion, comme moyen de transparence en général de la vie publique.

2.3.4.2 C'est ainsi qu'en dehors des partis politiques au nombre de treize, quelques quatre vingt organisations non gouvernementales de dimension nationale dont une quarantaine réellement actives, existent à l'heure actuelle et sont présentes dans différents domaines de la vie sociale. Leurs champs d'action sont divers : la lutte contre la pauvreté, alphabétisation, préservation de l'environnement (« les amis de la plage »). Il existe aussi une association de femmes professionnelles et entrepreneurs, ainsi que l'association des commerçants et industriels. Des associations existent également pour regrouper les artistes dont l'union nationale des artistes de Sao Tomé e Príncipe. Huit associations travaillent sur les questions du genre, et il existe enfin une fédération des ONG, la FONG créée en 2001, pour mieux coordonner l'action et organiser les synergies.

Certaines parmi les associations sont d'obédience religieuse, alors que les églises elles-mêmes jouent un rôle non négligeable dans la vie de la société par la caution morale qu'elles peuvent donner.

A São Tomé e Príncipe il existe un conseil de Consultation sociale, qui est un organe tripartite de consultation entre le Gouvernement, le Patronat et les Syndicats.

Une des formes d'expression de la Société civile au sens large peut être à São Tomé e Príncipe comme ailleurs, se manifeste par les prises de position de personnalités notables, qui sont reconnus comme une caution et un repère moral par le reste de citoyens. Cette situation existe dans le pays et s'est notamment manifestée pour l'organisation du Forum National qui a vu le jour après le Coup d'état avorté de 2003, lequel Forum a été mis en mouvement et son action conduite par la Société civile en général, dont les Eglises mais également des personnalités indépendantes.

Ce Forum a permis d'organiser un débat multiforme au sein de la société durant l'été 2004, sur les grands problèmes du pays, d'ordre politique mais également socio-économique et de canaliser la réflexion vers des propositions sur l'avenir du pays et au premier chef, sur les questions de gouvernance. Il s'est agi là d'une expérience unique de démocratie participative ouverte et qui a abouti en fin de processus à un ensemble de recommandations concrètes.

Cependant, et en dehors de cas particuliers, les ONG semblent manquer de moyens humains et financiers pour pouvoir remplir pleinement la mission d'appoint voire dans certains cas, de substitutions aux actions gouvernementales. Leurs propositions d'actions peuvent rester lettre morte en l'absence de ressources autonomes et selon le degré de dépendance de leur objet vis à vis des autorités nationales. Il en est notamment ainsi des résultats des recommandations du Forum National qui sont restées lettre morte faute de moyens autonomes ou de cadre de mise en œuvre qui par nature dépend des autorités politiques du pays.

On notera enfin, dans ce contexte et à l'exception peut être de l'Observatoire pour la Réduction de la Pauvreté (ORP) qui a été mis en place par les Autorités, le fait qu'il ne semble pas y avoir à São Tomé e Príncipe des institutions de recherche en mesure de produire des analyses indépendantes sur les différentes questions qui interpellent la société.

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe

Bilan Commun de Pays - 2005

Il n'empêche que la SNRP prévoit explicitement le renforcement de la société civile notamment des ONG pour la promotion de la bonne gouvernance, en partenariat avec l'Etat et le secteur privé⁵⁸.

2.3.4.2. Le degré d'implication de la société civile comme contributeur à la vie et aux débats publics s'exprime en second lieu à travers le niveau de circulation de l'information politique, économique et sociale au sein de la Société.

Dans ce cadre, et en total respect du droit des citoyens à une information et des points de vue différenciés, il existe une presse indépendante du pouvoir, composée de trois journaux privés publiés à échéance hebdomadaire ou bihebdomadaire régulière ainsi qu'une multitude de petites publications beaucoup plus irrégulières et qui s'expriment plus particulièrement et de façon tout à fait libre au moment des élections.

Il existe parallèlement une radio nationale et deux radios privées récentes qui émettent sur des périodes régulières⁵⁹, et pour partie y compris dans les langues vernaculaires, par souci de proximité des auditeurs, notamment analphabètes.

Par contre, l'état de la production et de la diffusion de l'information économique et sociale semble irrégulier et peu exhaustif, non seulement pour une bonne information de la Société Civile dans l'optique de l'efficacité de son action mais également dans l'optique de l'organisation de la transparence et de la lutte contre la corruption. Or l'information est une condition forte de préservation du droit des citoyens à l'égal accès aux ressources publiques. De même, l'insuffisance de l'information économique et sociale et de sa diffusion adéquate devient l'une des raisons de la perte d'efficacité dans la sphère économique et sociale réelle, y compris pour l'action gouvernementale elle-même et son suivi.

2.3.4.3. La cause immédiate de l'insuffisance d'efficacité de l'action de la Société Civile, réside dans la majorité des cas dans le manque de moyens financiers et de disponibilités humaines.

Parmi les causes intermédiaires des déficiences constatées au paragraphe précédent, on cite :

- la centralisation excessive de l'Etat qui est loin du travail de proximité fait par les ONG notamment auprès des populations des zones déshéritées et reculées. N'en voyant pas le sens et l'utilité, les agents publics en charge peuvent devenir hostiles à l'action des ONG notamment à l'échelle locale
- Le manque d'organisation des ONG elles-mêmes dont l'action est le plus souvent bénévole et le fruit d'une contribution volontaire des membres
- Le peu d'intérêt marqué par les pouvoirs publics dans l'action des ONG et, dans la même veine
- le peu d'intérêt à produire et surtout diffuser des informations économiques et sociales porteuses de clarté et de transparence.
- L'absence de cadre académique de production de travaux de recherche indépendante.

Les causes profondes sont pour leur part dues à :

- l'absence de tradition forte au sein de la Société pour la contribution à l'action communautaire bénévole et tout au moins à but non lucratif,
- l'absence de traditions de recherche de type académique
- une faible culture de la transparence comme élément fondamental de la gouvernance démocratique.

2.3.4.4. Il n'y a pas à proprement parler de mesures récemment prises ou mises en œuvre pour un plus élargir le rôle de la société civile dans la société, si ce n'est ici aussi, la remise en train de la Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté. On citera en particulier dans ce contexte, le fait que les conditions de suivi des efforts faits par le Gouvernement en vue de l'atteinte du point de conclusion de l'initiative PPTTE devront inclure une revue de l'avancement des processus participatifs prévus dans la Stratégie.

⁵⁸ Document portant SNRP- Traduction non officielle en français, § 109

⁵⁹ La radio publique émet 24 heures sur 24

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe

Bilan Commun de Pays - 2005

On peut également relever l'impact très important de la conduite du Forum National au cours de l'année 2004 qui a permis une éclosion d'idées nouvelles mais également la conduite de véritables processus participatifs à l'intérieur du pays où 55 réunions locales ont pu être organisées. Parallèlement, on constate le fort intérêt que donnent les autorités, dans le document SNRP, à l'importance de la diffusion de l'information en général et de l'importance de l'information économique et sociale pour le suivi des actions de développement engagées à tous les niveaux.

2.3.4.5. Malgré ces avancées, de nombreux défis se posent encore à la Société saotoméenne prise au sens large, pour parfaire les capacités de contribution de la Société civile au développement et atteindre les objectifs définis dans la SNRP. A cet effet :

- i. Le Gouvernement aura le devoir de respecter le cadre constitutionnel et légal de respect des libertés d'association et d'expression. Il devra également veiller à favoriser la promotion du dialogue et de la concertation sociale, dans des cadres appropriés, à l'image de ce qui a pu se faire lors du Forum National. Il est à relever dans ce contexte que la Fédération nationale des ONG (FONG) propose la mise en place d'une plate-forme de dialogue entre le Gouvernement et la Société civile. Les autorités auront concrètement la tâche de faciliter les actions engagées par les ONG, notamment celles ayant une portée pratique et concrète sur le terrain et entrant prioritairement dans la lutte la pauvreté et de ses différentes formes d'apparition. Il leur appartiendra notamment d'engager avec le soutien de la Société civile (ONG, secteur privé, experts et personnalités indépendantes) une vaste action de développement de l'information à destination des populations dans le cadre d'actions d'IEC tel qu'annoncé dans la SNRP. Dans ce contexte, la production et la diffusion de l'information économique et sociale prendront nécessairement une place centrale comme condition du succès de toutes les actions futures, la connaissance préalable étant un facteur d'efficacité des choix, tout en favorisant le suivi pour la bonne exécution des actions engagées. Elle permet également de cultiver l'esprit responsable encore insuffisant et consistant à rendre compte de façon systématique des résultats voire des difficultés, non seulement aux hiérarchies gouvernementales, mais également aux acteurs concernés, parmi la population locale et les bailleurs de fond.
- ii. Les ONGs et la Société civile, porteurs de droits vis à vis des autorités publiques sont, à leur tour, responsables vis à vis des populations et des couches spécifiques de la population qu'elles déclarent représenter, notamment les couches vulnérables. C'est en ce sens qu'il leur appartient précisément d'améliorer leur niveau d'organisation et d'action pratique, notamment dans la mobilisation des ressources et l'efficacité des actions qu'elles entreprennent sur le terrain, en s'appropriant notamment les techniques modernes de gestion des projets pour éviter les pertes inutiles de ressources rares.
- iii. La création d'espaces intermédiaires entre les organisations étatiques et la société civile non gouvernementale pourrait également voir se développer des institutions indépendantes de recherche à défaut de structures académiques traditionnelles absentes à São Tomé e Príncipe et contribuer, à côté des ONG, du secteur privé et des organismes officiels, tel l'Institut National des Statistiques (INE), à la promotion de l'information de qualité utile pour la décision et l'action.
- iv. La promotion de l'usage des NTIC devrait dans tous les cas faire l'objet d'une promotion particulière par les acteurs concernés qu'ils s'agisse de l'Etat ou de la société civile, ONG, et secteur privé, dont la presse.

SECTION 3. PROBLEMES-CLEFS ET PRINCIPAUX DOMAINES DE COOPERATION

La présente section résume les principaux problèmes de développement relevés au cours du processus d'établissement du Bilan Commun de Pays (BCP/CCA) pour São Tomé e Príncipe. Elle vise à définir les problèmes clefs qui se posent pour la période à venir et dont la prise en charge sera envisagée sous forme de domaines de coopération possible du Système des Nations Unies agissant de manière harmonisée dans le pays. Cette nomenclature est déterminée à partir des manifestations actuellement constatées, de l'analyse causale élaborée et de l'ensemble des déficits

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe

Bilan Commun de Pays - 2005

et défis signalés dans la section précédente. Elle servira de point d'appui pour la formulation de la stratégie future dans le cadre du Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement que le Système des Nations Unies s'apprête à définir en commun avec les autorités du pays pour la période 2006 - 2011.

3.1. Les problèmes et les défis de la période à venir

L'analyse menée montre l'existence de certains problèmes récurrents souvent inter croisés, sachant néanmoins que certains sont plus fondamentaux que d'autres pour le développement futur du pays. Il apparaît :

- i. La nécessité d'améliorer les perspectives d'atteinte à l'échéance de 2015, des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD/MDG) dans leur volet social et en particulier pour :
 - conjurer l'augmentation constatée de la pauvreté sous sa forme monétaire et en termes de besoins nutritionnels
 - augmenter le niveau de couverture sanitaire de la population, notamment les couches les plus défavorisées et les groupes vulnérables
 - améliorer le cadre de vie des populations au regard des conditions d'habitat et d'accès à l'eau et l'assainissement
 - garantir les conditions d'une scolarité de base de 6 ans (éducation primaire universelle) pour les enfants en âge d'être scolarisés
 - préserver le cadre de l'environnement pour une utilisation rationnelle des richesses naturelles par les générations actuelles et celles à venir

L'examen de ces questions a notamment montré :

- les difficultés particulières que vivent les femmes en matière sociale
 - la nécessité d'une plus grande recherche de synergie par une approche décloisonnée de la lutte contre la pauvreté et tout particulièrement pour ce qui concerne la santé reproductive, d'hygiène et le cadre de vie
 - le manque généralisé d'infrastructures et de moyens matériels, humains et financiers
- ii Le besoin d'augmenter substantiellement le potentiel de création de richesses et de l'emploi pour relever le défi des déséquilibres structurels constatés dans la sphère de la production et des échanges commerciaux ainsi que dans le cadre macroéconomique interne et externe tout en assurant un niveau de ressources pour les pauvres. Les défis et manques identifiés dans ce cadre se posent notamment en termes :
 - d'amélioration et de diversification des capacités de production agricole, d'élevage et de la pêche
 - de diversification des sources de devises par le développement d'activités de production et de services destinées à l'exportation
 - d'élargissement de la production de l'industrie et du secteur de la construction, notamment en relation avec le développement agricole et les perspectives pétrolières
 - de renforcement des infrastructures économiques de base et de communication comme condition du développement de l'activité productive et le développement des services nouveaux, dont les service d'appui aux système productifs (banques, télécommunications, transport, fourniture d'énergie)
 - de préparation des conditions d'intégration de l'exploitation des richesses pétrolières et de leur utilisation rationnelle pour le développement du pays

L'analyse a également relevé certains besoins de :

- d'améliorer la capacité d'exécution des programmes et projets d'une façon substantielle
- la formation des capacités humaines et d'organisation des institutions l'amélioration de la production et de la productivité
- de maintenir la discipline budgétaire et de renforcer l'efficacité des dépenses publiques
- de soutenir les efforts nationaux pour la maîtrise des équilibres macro économiques et la satisfaction des besoins sociaux prioritaires par des niveaux

- suffisants d'aide internationale pour assurer la jonction entre les capacités financières actuelles et les ressources nouvelles attendues de l'exploitation pétrolière
 - de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes pour l'accès aux ressources et aux marchés
- iii. La faible performance de la gouvernance à l'étape actuelle du développement de São Tomé e Príncipe a des effets sur l'efficacité de l'action publique; elle influe également sur les capacités de mobilisation des énergies de la société dans son ensemble, pour la prise en charge des défis de l'avenir. Cette situation est due aux déficits encore présents en matière de:
- continuité de l'état et de l'action publique compte tenu des changements fréquents de Gouvernement
 - contrôle et de transparence dans les actes publics et de lutte contre la corruption
 - « climat des investissements » qui devrait favoriser les initiatives pour la création de richesse et de l'emploi, notamment par le secteur privé
 - rôle de la place de la Société civile comme agent du changement

L'examen des questions soulevées a également mis en relief :

- le hiatus existant dans la dimension du genre entre l'égalité stipulée en droit et la réalité de l'accès des femmes aux postes de commandes et aux droits de base
- le déficit important en matière de production et de circulation de l'information comme instrument de la démocratie tout en étant un moyen de meilleure planification et d'exécution des projets et programmes publics et privés
- le fort besoin de renforcement des capacités humaines et institutionnelles par des cycles divers de formation tant aux niveaux supérieurs qu'intermédiaires.

3.2. Les domaines de coopération

Dans ces conditions et considérant notamment les priorités et objectifs définis par les pouvoirs publics dans la Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté, l'équipe de pays arrête les propositions ci-après comme domaines de coopération possibles :

Domaine de coopération N° 1 : Réduction de la vulnérabilité et amélioration des conditions de vie dans l'optique des OMD.

Les actions porteront dans ce cadre notamment sur :

- les programmes et projets susceptibles d'avoir un impact à court terme sur la réduction de la pauvreté monétaire et l'amélioration de la ration alimentaire des populations
- l'amélioration de l'accès à la santé et de la couverture médicale des populations notamment les couches vulnérables, dont les femmes, les enfants et les personnes âgées
- l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de façon plus large à un habitat digne pour les populations pauvres
- la préservation de l'environnement et de la biodiversité comme source de vie et de ressources pour les générations actuelles et futures

Domaine de coopération N° 2 : Renforcement des capacités de génération de revenus et de création d'emplois et création d'opportunités nouvelles de croissance.

Les actions dans ce cadre porteront notamment sur :

- le soutien à la stabilisation macroéconomique et le renforcement des conditions de la croissance
- l'amélioration des infrastructures existantes et leur développement
- le soutien aux activités productives traditionnelles notamment l'agriculture vivrière et d'exportation
- l'analyse des conditions de diversification de la production et des échanges dans l'optique d'une réduction progressive de la dépendance
- la préparation de l'ère pétrolière

Domaine de Coopération N°. 3 : Renforcement de la gouvernance démocratique de l'état de droit et de la protection des droits humains.

Dans ce domaine le système des Nations Unies concentrera son action sur :

- le renforcement des institutions publiques, privées et celles issues de la société civile, dont l'action favorise directement ou indirectement l'amélioration de l'état de droit,
- le renforcement des capacités au sein des institutions publiques centrales et décentralisées en matière de procédures de conception, d'exécution, de suivi et de contrôle en vue de l'amélioration significative des capacités d'absorption des ressources dans le pays, et d'une meilleure efficacité de l'administration économique et des services publics,
- développement des structures publiques et de la société civile en matière d'information économique et sociale pour la transparence et l'efficacité,
- renforcement des capacités des institutions publiques et de la société civile en matière de connaissance, de défense et d'élargissement des droits humains notamment pour les pauvres et autres couches vulnérables, et en particulier en matière de :
 - droit à l'éducation, à la santé, à l'eau, l'assainissement et à un habitat décent
 - protection contre la violence, les abus et l'exploitation en particulier des femmes et des enfants
- Promotion de la démocratie participative pour les différents acteurs de la société civile et de leur intégration aux projets qui les concernent

Considérant le caractère spécifique et récurrent dans tous les domaines de l'analyse de situation réalisée, l'équipe de pays se propose de retenir en outre le principe de deux domaines horizontaux, à savoir :

Domaine de coopération transversal N°. 1 :

Intégration de la dimension du genre à tous les niveaux de coopération future, notamment pour promouvoir l'égalité réelle de la femme dans la responsabilité politique, économique et sociale.

Domaine de coopération transversal N°. 2 :

Développement de l'éducation et de la formation dans tous les secteurs et sous toutes les formes utiles (stage, recyclages, formations qualifiantes, et diplômantes) avec un accent particulier pour le développement de la formation professionnelle comme facteur d'emploi et de stabilité sociale des jeunes.

3.3. Critères de choix

Pour arrêter ces choix, l'équipe de pays s'est fondée sur les travaux des groupes thématiques dont la composition large a permis de constater le consensus sur la réalité et le caractère récurrent de certains problèmes. Les choix de priorités se sont en outre fondés sur :

- le degré d'urgence de certaines questions notamment celles liées à la relèvement à court terme du niveau et du cadre de vie des populations et la possibilité de faire levier pour l'amélioration des conditions de vie et des possibilités de développement dans le pays
- la capacité des actions envisagées à améliorer le degré d'atteinte des Objectifs de Développement pour le Millénaire y compris le huitième d'entre eux (développement du Partenariat)
- la nature objective des causes notamment intermédiaires et la possibilité d'agir sur elles à partir de programmes et projets cohérents pour des améliorations réalistes à court et moyen termes

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe
Bilan Commun de Pays - 2005

- la correspondance des choix de domaines aux objectifs nationaux arrêtés par les pouvoirs publics de la République Démocratique de São Tomé e Príncipe, dans la Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté et les Plans de développement des secteurs existants, et leur articulation aux mandats et missions des Agences Programmes et Fonds (APF) opérant dans le pays
- les possibilités de partenariat avec les autres acteurs multi et bilatéraux du développement agissant dans le pays

SECTION 4. CADRE D'INDICATEURS

Tableau sommaire des indicateurs sociaux et économiques de Sao Tomé e Principe			
	Valeur de Comparaison (selon année)	Valeur actuelle (selon année)	Source
Population.	137.599 (2001)	147.000 (est. 2005)	
Structure de la Population		> 65 ans : 4.2 % 15—64 ans : 53,7% 0-14 ans : 42.1 %	
Taux de croissance de la population.	2% (1997-2000)	1.7% (2001)	Autorités nationales et BM (1997-2000)
Taux de fécondité total		4,4 (2004)	
Espérance de vie à la naissance		63,9 (2001) hommes : 61.4 ans femmes : 66.5 ans	INE : (RGPH)
Indice de dépendance	105 (1991)	86 (2001)	INE : : (RGPH)
Données Economiques			
PIB par habitant.	290 USD (2000)	363 USD (2004)	BM
Taux de croissance du PIB par habitant.	4.0% (2000)	6.3%(2004)	Autorités nationales : Ministère des Finances et du Plan
Composition PIB par secteur.			Source : FMI d'après autorités nationales
Agriculture.	16.3 %	13.9%	
Pêches.	3.7%	3.1%	
Industrie et énergie.	5.5%	4.4%	
Construction.	11.9%	10.1%	
Commerce et transports.	25.3%	26.9%	
Administration publique.	24.9%	28.2%	
Institutions financières.	9.8%	10.6%	
Autres services.	2.6% (2000)	2.7% (2003)	
Taux d'inflation (indice des prix de la consommation).	9.4% (2001)	15,3.2%(2006)	Autorités nationales : Ministère des Finances et du Plan
Dettes Extérieures/PIB.	393.1 (2001)	340.3% (2003)	Mémorandum, FMI 2004
Service de la dette extérieure (% exportations).	40.8% (2001)	45.9% (2003)	Mémorandum, FMI 2004
Service de la dette extérieure (% revenus de l'état).	62.0% (2001)	68.8% (2003)	Mémorandum, FMI 2004
Taux de chômage		16,4 %(2003)	Autorités nationales : ISE
Développement Humain			
Indice de Développement Humain.		0.604 (2003)	RDH 2005, PNUD
Classement dans l'IDH		126/177 (2005)	
Pauvreté :			
Proportion de la population pauvre (% de la population pauvre en deçà du seuil de pauvreté national).	46% (1994)	53.8% (2002)	Autorités nationales, OIT, PNUD (Etude Profil de Pauvreté)
Proportion de la population disposant d'au moins de 1 USD.	35% (1994)	38.7%	
Proportion de la population vivant dans la pauvreté extrême.	11% (1994)	15.11%	

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe
Bilan Commun de Pays - 2005

Proportion de la population rurale vivant en dessous du seuil de pauvreté.	-	65%	
<i>Par Région géographique :</i>			
Région Nord	-	70.6%	
Région Centre	-	46.4%	
Région Sud	-	65.1%	
Région de Principe	-	60.1%	
Proportion de la population urbaine vivant en dessous du seuil de pauvreté.	-	45%	
Indice de Gini.	-	0.49	
Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins de 5 ans.	-	12.9% (2003)	
Part du revenu familial des pauvres destinée aux dépenses alimentaires	-	74.8%	
Part du revenu familial des extrêmement pauvres destinée aux dépenses alimentaires.	-	79.1%	
Santé			
VIH/SIDA			
Taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes de 15 à 24 ans.	-	1.3% (2005)	Autorités nationales :
Taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes.	-	1.5% (2005)	Ministère de la Santé
Taux d'utilisations de préservatif par rapport au taux de prévalence de la contraception.	-	34.3% (2003)	ONUSIDA - UNICEF Groupe thématique
Pourcentage de la population de 15-24 ans qui a de bonnes connaissances sur le VIH.	-	25.6% (2003)	FNUAP
Pourcentage de la population de 15-24 ans qui a de bonnes connaissances sur le SIDA.	-	15.6% (2003)	Union Européenne
Taux d'utilisations de préservatif dans la dernière relation sexuelle occasionnelle.	-	33.4% (2005)	Union Européenne
Nombre des PVVIH sous TARV.	-	10% (2005)	Union Européenne
% de taux de transmission mère enfant.	-	4.5%	Union Européenne
Taux de chefs de famille avec des orphelins du SIDA, dans un emploi sans qualifications ou sans emploi.	-	75% (2004)	Union Européenne
Taux de scolarisation des orphelins du SIDA.	-	38.9% (2004)	PNLS PNLS UNICEF
			UNICEF
Santé Infantile			
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000)	102 (1999)	96 (2004)	Autorités nationales :
Taux de mortalité infantile des enfants de moins d'un an (pour 1000).	62 (1999)	59 (2004)	Ministère de la Santé - INE -
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole.	70.2% (1999)	86% (2004)	
<i>Prévalence de la thyroïde (6-14 ans).</i>	59 (1993)	54 (2003)	
Santé Maternelle			
Taux de prévalence de la contraception.	-	28.4 (2004)	
Taux de mortalité maternelle (pour 100,000 nés vivants).	106.4 (1999)	287.9 (2004)	Ministère de la Santé - INE -

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe
Bilan Commun de Pays - 2005

Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé de qualité.	52% (1999)	79.8% (2004)	
Proportion de césariennes		2,2 %	Ministère de la Santé -
Maladies			
Taux de prévalence du paludisme (pour 10000)	277 (1999)	464 (2004)	Ministère de la Santé - INE -
Taux de mortalité pour le paludisme (pour 10000).	1.8 (1999)	1.2 (2004)	
Proportion de décès dû au paludisme par rapport aux décès totaux.	20.6% (1999)	14.8% (2004)	Ministère de la Santé - INE -
Taux de prévalence de la tuberculose (pour 10000)	97 (1999)	153 (2004)	
Taux de mortalité pour la tuberculose (pour 10000)	7.2 (1999)	8.7 (2003)	
Proportion de décès dû au paludisme par rapport aux décès totaux.	20.6% (1999)	14.8% (2004)	
Taux de prévalence de la tuberculose (pour 10000).	97 (1999)	153 (2004)	
Taux de mortalité pour la tuberculose (pour 10000).	7.2 (1999)	8.7 (2003)	
Santé reproductive	0, 107 (1991)	0,091 (2001)	
Taux de fécondité total.	-	4.4 (2004)	
Espérance de vie à la naissance.	-	65.1 (2004)	
Taux de fécondité des adolescentes			
Education			
Education préscolaire			
Taux brut de scolarisation dans le préscolaire.	-	16.6% (2002)	
Ratio enfants/éducateurs.	-	26 (2002)	
Ratio enfants/éducateurs dans les crèches.	-	27 (2002)	
Ratio enfants/éducateurs dans les jardins.	-	25	
Education Primaire et Secondaire			
Taux net de scolarisation 1 ^{er} à 4 ^{er} classe.	-	97.2% (2002)	
Taux net de scolarisation 1 ^{er} à 6 ^{er} classe.	77.6% (1999)	69.3% (2002)	
Taux net de scolarisation 5 ^{er} à 8 ^{er} classe.	-	58.9% (2002)	
Taux d'abandon scolaire en 4 ^{er} classe.	-	60% (2002)	
Taux de répétition en 4 ^{er} classe.	-	22.4% (2002)	
Taux d'alphabétisation des plus de 15 ans.	-	83.1% (2002)	
Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans.	-	94.0% (2002)	
Rapport de scolarité entre les sexes (filles/garçons) (1 ^{er} à 4 ^{er}).	-	0.90 (2002)	
Rapport de scolarité entre les sexes (filles/garçons) (5 ^{er} à 6 ^{er}).	-	1.03 (2002)	
Rapport de scolarité entre les sexes (filles/garçons) (7 ^{er} à 9 ^{er}).	-	0.8 (2002)	
Rapport de scolarité entre les sexes (filles/garçons) (10 ^{er} à 11 ^{er}).	-	0.73 (2002)	
Ratio élèves/salle.	7 (1991)	66 (2002)	
Ratio élèves/enseignant.	-	33 (2002)	
Proportion d'enseignants dans le pré primaire sans formation.	45.1% (2002)		
Proportion d'enseignants dans le primaire sans formation.	-	56.8% (2002)	

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe
Bilan Commun de Pays - 2005

<i>Proportion d'enseignants dans le secondaire (5^e au 9^e) sans formation.</i>	-	73% (2002)	
<i>Proportion d'enseignants dans le secondaire (10^e au 11^e) sans formation.</i>	-	42.3% (2002)	
Eau, Energie, Assainissement			
<i>Proportion de la population ayant accès durable à une source d'eau améliorée en milieu rural ou urbain.</i>	79.1% (1991)	84%	
<i>Proportion de la population ayant accès aux installations améliorées d'assainissement.</i>	21.4% (1991)	23.27%	
Environnement			
<i>Proportion de terres protégées pour préserver la biodiversité par rapport à la superficie de terres émergées</i>	27.6% (1999)	-	Source : Document du Groupe thématique sur l'environnement
<i>Emissions de dioxyde de carbone par habitant; production de CFC destructeurs d'ozone.</i>	-	507.876,63 tonnes CO2 1.582.287 tonnes CO2	<i>Inventario Florestal, ECOFAC, 2001.</i>
<i>Proportion de zones forestières par rapport à la superficie de terres émergées.</i>	99.3% (1999)	-	<i>RGPH</i>
Elections			
<i>Nombre de partis politiques.</i>	2 (1995)	5 (2002)	Source : Document du Groupe thématique sur la Gouvernance
<i>Taux d'abstention aux élections législatives.</i>	35.3% (1998)	33.7% (2002)	Comissão Nacional de Eleições.
<i>Taux d'abstention aux élections présidentielles.</i>	22.7% (premier tour) 21.3% (second tour) (1996)	29.8% (2001)	
<i>Taux d'abstention aux élections régionales.</i>	41.1% (1994)	-	Autorités nationales : Stratégie Nationale Genre
<i>Taux d'abstention aux élections locales.</i>	59.4% (1994)	-	
<i>Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement</i>		9,1%	
<i>Participation des femmes au Gouvernement</i>	5/13 (2002)	3/13 (2005)	
<i>Participation des femmes à la direction des Syndicats</i>		13/53	

SECTION 5. SOURCES DE DONNEES

Banque Africaine de Développement/Fonds Africain de Développement	<i>São Tomé et Principe : Document de Stratégie Pays Axé sur les Résultats (DSPAR) 2005 – 2009, juillet 2005</i>
Banque Mondiale	International Development Association Country Assistance Strategy for Sao Tomé and Principe, Washington, D.C., mai, 2005 (Report N°. 32078)
Banque Mondiale	<i>Sao Tome and Principe Country Gender Assessment, Washington, D.C., juin 2004 (Rapport N° 29300-STP)</i>
Coordination des Agences du Système des Nations Unies à São Tomé e Príncipe	<i>United Nations Development Assistance Framework (UNDAF) São Tomé e Príncipe, São Tomé, 1998</i>
Fonds Monétaire International	<i>Democratic Republic of São Tomé and Príncipe : Joint Staff Advisory Note of the Poverty Reduction Strategy Paper, Washington, D.C., septembre 2005. (IMF Country Report N°. 05/336.)</i>
OIT	<i>Profil de Pauvreté en République Démocratique de São Tomé e Príncipe 2002, Genève, mai 2001</i>
PNUD	<i>Human Development Report 2005, New York, 2005</i>
PNUD - STP	<i>Revue Économique Semestrielle, São Tomé, janvier 2005</i>
PNUD - STP	<i>Synthèse sur le Sondage Individuel du Forum National de juin/juillet 2004, São Tomé, juin 2005</i>
République Démocratique de São Tomé e Príncipe	<i>Estratégia Nacional para a Igualdade e a Equidade de Género em S. Tomé e Príncipe, São Tomé, mars 2005</i>
République Démocratique de S. Tomé e Príncipe et la Coordination des Agences du Système des Nations Unies à São Tomé e Príncipe	<i>Objectifs du Millénaire pour le Développement – Premier Rapport National, São Tomé, avril 2004</i>
République Démocratique de São Tomé e Príncipe	<i>Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, São Tomé, 2000. Traduit du portugais.</i>
République Démocratique de São Tomé e Príncipe	<i>Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté – Programme d'Actions Prioritaires 2006 – 2008 (Résumé), São Tomé, octobre 2005. (Un des documents préparés pour la Table ronde prévue en décembre 2005.)</i>
Soares Lima de Sousa, Teodora	<i>Promouvoir les droits de la femme à Sao Tomé et Principe pour un leadership féminin, São Tomé, mars 2005</i>
UNICEF - STP	<i>Children and Families in Southern Gulf of Guinea : Analysis of the situation, Libreville, sans date</i>
UNICEF - STP	<i>Construire un Meilleur Avenir pour les Enfants : Rapport de progrès à mi-parcours du programme de coopération 2002 – 2006, Libreville, octobre, 2004</i>

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe
Bilan Commun de Pays - 2005

BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique
BCP	Bilan Commun de Pays (CCA/Common Country Assessment)
BM	Banque Mondiale
CCAD	Cadre de Coopération pour l'Aide au Développement (UNDAF)
ECVF	<i>Enquête sur les Conditions de vie des Familles</i>
FMI	Fonds Monétaire International
FONG	Fédération nationale des Organisations non gouvernementales
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information Education et Communication
IFI	Institutions Financières Internationales
INE	Institut National des Statistiques
MICS	<i>Multi-Indicators Cluster Survey</i> (UNICEF)
NTIC	Technologie National pour l'Information et les Communications
OIT	Organisation International pour le Travail
OMC	Organisation Mondiale pour le Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire de Développement
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ORP	Observatoire pour la Réduction de la Pauvreté
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PIB	Produit Individuel Brut
PIP	Programme d'investissements Publics
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés (HIPC/Highly Indebted Poor Countries)
RDH	<i>Rapport sur le Développement Humain</i>
RDSTP	République Démocratique de São Tomé e Príncipe
RNDH	<i>Rapport National sur le Développement Humain</i>
SNRP	<i>Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté (PRSP/Poverty Reduction Strategy Paper)</i>
SNU	Système des Nations Unies
STD	Dobras (monnaie nationale) de São Tomé e Príncipe
STP	São Tomé e Príncipe
UNCT	United Nations Country Team
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNFPA	United Nations Fund for Population Activities
UNICEF	United Nations Children's Fund
USD	Dollars des Etats Unies d'Amérique
VIH/SIDA	Virus Immune Humain/Syndrome immunodéficiencie acquis

ANNEXES

Système des Nations Unies à Sao Tomé e Principe
Bilan Commun de Pays - 2005

Le progrès de São Tomé e Principe vers les Ojectifs de Développement							
OBJECTIFS/CIBLES	L' OBJECTIF/L ACIBLE A ATTEINDRE			SITUATION DE L'ENVIRONNEMENT D'APPUI			
1a-PAUVRETE EXTREME Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu par jour est inférieur à un US dollar	Possible	Improbable	Pas d'inform.	Bon	Moyen	Faible mais améliorabile	Faible
1b-FAIM Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de population qui souffre de faim	Possible	Improbable	Pas d'inform.	Bon	Moyen	Faible mais améliorabile	Faible
2-EDUCATION Garantir que, pour 2015, tous les enfants, des deux sexes, terminent un cycle complet d'enseignement primaire.	Possible	Improbable	Pas d'inform.	Bon	Moyen	Faible mais améliorabile	Faible
3-EGALITE DE GENRE Eliminer la disparité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, si possible pour 2005, et à tous les niveaux de l'enseignement, au plus tard pour 2015.	Possible	Improbable	Pas d'inform.	Bon	Moyen	Faible mais améliorabile	Faible
4-MORTALITE INFANTILE Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Possible	Improbable	Pas d'inform.	Bon	Moyen	Faible mais améliorabile	Faible
5 - SANTE MATERNELLE Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Possible	Improbable	Pas d'inform	Bon	Moyen	Faible mais améliorabile	Faible
6a - MALÁRIA Pour 2015, avoir stoppé l'incidence de la malaria et d'autres maladies importantes et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.	Possible	Improbable	Pas d'inform	Bon	Moyen	Faible mais améliorabile	Faible
6b- VIH/SIDA Pour 2015, avoir arrêté la propagation du VIH/Sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Possible	Improbable	Pas d'inform.	Bon	Moyen	Faible mais améliorabile	Faible

*Système des Nations Unies à Sao Tomé e Príncipe
Bilan Commun de Pays - 2005*

<p>7a.- ACCES A L'EAU POTABLE Réduire de moitié, pour 2015, la proportion de la population sans accès permanent à l'eau potable. Pour 2020, réussir à obtenir une amélioration significative de la vie d'au moins 100 millions d'habitants des quartiers dégradés</p>	Possible	Improbable	Pas d'inform.	Bon	Moyen	Faible mais améliorable	Faible
<p>7b- ENVIRONNEMENT Intégrer les principes de développement soutenable dans les politiques et programmes nationaux et inverser l'actuelle tendance à la perte des ressources environnementales.</p>	Possible	Improbable	Pas d'inform.	Bon	Moyen	Faible mais améliorable	Faible
<p>Source: premier Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement à Sao Tomé e Príncipe</p>							

Groupes Thématiques pour l'élaboration du BCP Structure et composition

Groupe Thématique	Agence SNU Leader	Agence SNU concernée	Structures Nationales et partenaires concernés
Gouvernance (y compris le partenariat et développement)	PNUD	UNICEF	Présidence de la République Assemblée Nationale Cours Suprême Primature Ministère des Affaires Etrangères et Coop. Ministère de la Justice et de l'Administration Publique Ministère du Plan et Finances Chambre du Commerce Maries FONG et autres associations concernées
Pauvreté (y compris sécurité alimentaire e nutrition)	PAM	PNUD,FAO	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Ministère du Plan et Finances Ministère de l'Agriculture Ministère de la Santé Ministère du Travail et de la Solidarité. FONG et autres associations concernées
Santé (y nutrition et compris santés de la reproduction)	OMS	UNICEF, UNFPA	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Ministère du Plan et Finances Min. Santé (DCS,CNE,HAM) Ministère de l' Education FONG et autres associations concernées
Education	UNICEF	UNFPA, OMS, PAM	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Ministère du Plan et Finances Ministère de l' Education (Dir. Planification, Dir. Ens. Base., GIDC) DCS (Santé scolaire) FONG et autres associations concernées
HIV/SIDA	UNFPA	Groupe Thématique ONUSIDA	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Ministère du Plan et Finances CNLCS* PNLS, Min Travail, Min.Education FONG et autres associations concernées
Environnement, eau et assainissement	PNUD	UNICEF, OMS, FAO	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Ministère des Ressources Naturelles., Min. Santé Ministère de l' Agriculture. (y compris la Direction des Forêts) FONG et autres associations concernées
Thèmes transversaux			
Droits Humains, Genre et population			

Récapitulation des évènements dans le secteur pétrole à Sao Tomé et Príncipe.

- Création d'une zone conjointe de développement (JDZ-Joint Development Zone) entre STP et le Nigeria en 2002 pour l'exploration du pétrole. Ceci est géré par l'autorité de développement conjoint (JDA-Joint Development Authority), dont le siège est à Abuja.
- Il est convenu que STP aura droit à 40% des "Signature Bonuses" et des recettes de production émanant du JDZ. Cependant STP a aussi une Zone Économique Exclusive (EEC), qui pourrait être riche en pétrole. De nouvelles photos sismiques devraient en principe être prises en 2005 pour apporter plus d'informations quant à l'existence du pétrole dans cette zone. Les recettes de production pétrolière qui pourraient découler de cette zone seraient cependant la propriété exclusive de STP.
- Les explorations et les forages dans la zone JDZ pour confirmer l'existence du pétrole devraient en principe s'étaler de 2006 à 2008.
- Le JDZ a été réparti en 9 zones, qui doivent être mises aux enchères pour explorations et forages. Jusqu'ici seulement le bloc numéro 1 a été déjà octroyé. Pour obtenir les droits d'explorations et de forages, les compagnies pétrolières doivent payer une rente, appelée "signature bonuses".
- Au cas où le pétrole existerait, les premières constructions de plateformes pétrolières se feraient de 2010 à 2012. Les premières productions seraient attendues de 2012 à 2015. La production atteindra une pointe durant la période de 2016 à 2018, et il est prévu que la production tirera à sa fin aux alentours de 2025 à 2035.
- Étant donné que les recettes pétrolières ne seraient que transitoires, leur bonne gestion est indispensable pour assurer le développement futur de STP. Ceci implique que le pays devrait mettre en place de nouvelles structures de gouvernance adéquates et améliorer l'efficacité de celles existantes. Bons nombre de pays africains producteurs de pétrole n'ont pas pu convertir les recettes pétrolières en gains économiques durables dûs à des problèmes de corruption, de mauvaise gestion et un manque de planification stratégique de développement à long-terme. La mise en oeuvre du Plan d'Actions du DSRP (en tant que plan stratégique de développement à long-terme), la mise en place de ses mécanismes de suivi-évaluation et la mise en oeuvre d'un plan d'actions de bonne gouvernance s'avèrent donc impératifs à STP afin d'assurer que les ressources pétrolières seront utilisées à des fins de développement.
- En décembre 2004, la loi sur la Bonne Gestion des Ressources Pétrolières est approuvée. Début des appels d'offres pour les blocs restants.

Source: PNUD

Tableau n° 1 : Répartition du PIB par secteur (en %)				
	2000	2001	2002	2003
Secteur Primaire	20,0	19,1	18,0	17,0
<i>Agriculture</i>	16,3	15,6	14,7	13,9
<i>Pêches</i>	3,7	3,5	3,3	3,1
Secteur Secondaire	17,4	16,7	15,5	14,5
<i>Industrie et énergie</i>	5,5	5,2	4,8	4,4
<i>Construction</i>	11,9	11,5	10,7	10,1
Secteur Tertiaire	62,6	64,2	66,5	68,4
Commerce et Transports	25,3	25,9	26,5	26,9
Administration Publique	24,9	25,6	26,9	28,2
Institutions Financières	9,8	10,1	10,4	10,6
Autres Services	2,6	2,6	2,7	2,7
 Produit Intérieur Brut	 100	 100	 100	 100

Source : FMI d'après autorités nationales

Systeme des Nations Unies à Sao Tomé e Principe
Bilan Commun de Pays - 2005

Tableau n° 2 : Balance de Paiements

	Millions de dollars US			
	2001	2002	2003	2004
			Estimations	Projections
(1) Exportations	3.7	5.1	6.4	6.0
(2) Importations	(24.4)	(25.4)	(27.2)	(37.5)
<i>Produits alimentaires</i>	(7.7)	(9.2)	(9.7)	(10.2)
<i>Produits d'investissements</i>	(11.3)	(10.6)	(11.3)	(18.4)
<i>Produits d'investissements pétroliers</i>	(0.0)	(0.0)	(0.0)	(0.0)
<i>Produits pétroliers</i>	(4.1)	(4.3)	(4.6)	(7.0)
<i>Autres</i>	(1.2)	(1.3)	(1.6)	(1.8)
(1-2) Balance Commerciale	(20.7)	(20.4)	(20.6)	(30.0)
(3) Exportations des services non-facteurs	11.9	14.5	16.1	16.6
<i>Voyages et tourisme</i>	8.4	10.4	11.6	12.0
(4) Importations des services non-facteurs	(19.2)	(18.3)	(18.2)	(21.6)
<i>Cargo et assurances</i>	(5.1)	(5.5)	(5.4)	(7.5)
<i>Assistance technique</i>	(9.9)	(8.5)	(8.2)	(9.3)
<i>Services liés au secteur pétrolier</i>	(0.0)	(0.0)	(0.0)	(0.0)
<i>Autre</i>	(4.2)	(4.3)	(4.5)	(4.9)
(5) Exportations des services facteurs (net)	(2.7)	(2.8)	(2.8)	(3.1)
(6) Transferts privés (net)	0.6	0.8	0.8	0.8
(1-2+3-4+ 5+6) Balance Courante, sans transferts officiels	(30.1)	(26.3)	(24.7)	(37.4)
(7) Transferts officiels (net)	18.0	14.4	14.5	13.8
<i>Investissements publics (projets)</i>	13.8	12.1	10.7	10.7
<i>Allocations</i>	2.0	0.1	0.4	0.0
<i>...Support budgétaire de l'UE</i>	1.7	0.0	0.3	0.0
<i>Allocations des Fonds PPTE</i>	2.3	2.3	3.4	3.1
(1-2+3-4+ 5+6+7= 8) Balance Courante, avec transferts officiels	(12.0)	(11.8)	(10.2)	(23.6)
(9) Balance des Comptes Capitaux	12.5	9.0	14.7	11.1
<i>Capitaux à moyens et courts termes</i>	7.1	1.0	5.5	5.7
<i>.... Emprunts pour projets</i>	4.8	2.3	1.7	1.2
<i>.... Emprunt autre que projets</i>	3.0	0.0	3.5	3.5
<i>.....Investissements étrangers directs</i>	3.3	5.2	7.8	8.5
<i>.....Autres investissements</i>	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>.....Amortissements</i>	(4.0)	(6.5)	(7.4)	(7.5)
<i>Capitaux à courts termes, erreurs et omissions</i>	5.5	8.0	9.1	5.4
<i>....Avances du Nigeria</i>	0.0	5.0	5.0	5.0
<i>....Banques commerciales</i>	0.9	(2.0)	(2.0)	0.0
(8+9) Balance Totale	0.5	(2.8)	4.4	(12.5)
Financements	(0.5)	2.8	(4.4)	8.0
Mouvements des réserves internationales	(2.6)	(2.1)	(7.9)	-
Utilisation du Fonds de Facilité du FMI	-	-	-	-
Arriérages	2.1	4.9	3.5	-
Bèche de Financements	-	-	-	4.5
<i>Re-échelonnement de la dette par le Club de Paris</i>	-	-	-	4.5

Tableau n° 3 : Programme d'investissements Publics 2004

En milliers de dollars US	
Programme d'Investissements Publics	41940,53
<i>Soins de santé primaire et de santé publique</i>	1500,00
<i>Réhabilitation de la compagnie electro-mécanique de Rio Contador</i>	1050,00
<i>Réhabilitation de l'autoroute Pal. Cong/Pant/P. Mel./Alm./Bomb. -Phase 1 et 2</i>	1000,00
<i>Lutte contre le paludisme</i>	1000,00
<i>Manutention du système routier (EN1, EN2, EN3)</i>	956,00
<i>Prestation de soins médicaux au Portugal</i>	840,00
<i>Petits travaux et actions d'urgence</i>	800,00
<i>Eau sanitaire- Lutte contre les maladies hydriques</i>	710,00
<i>Construction du lycée de la cité de Trindade</i>	700,00
<i>Réhabilitation de l'édifice du Palais des Congrès, incluant Cave-Phase 1</i>	600,00
Par Institution Publique	
Présidence de la République	252,00
Assemblée Nationale	1033,88
Gouvernement	611,10
Tribunaux	485,00
Bureau du procureur général	44,90
Ministère des affaires étrangères	294,36
Ministère de la défense et de l'ordre interne	1599,04
Ministère de la justice, de l'administration publique et de réforme de l'Etat	852,77
Ministère du plan et des finances	1718,19
Ministère des travaux publics, infrastructures et aménagement du territoire	8900,21
Ministère des ressources naturelles et environnement	4243,62
Ministère de la jeunesse et des sports	1430,00
Ministère de la santé	7983,36
Ministère de l'éducation et de la culture	7679,87
Ministère du travail, emploi et de solidarité	1672,85
Ministère de l'agriculture, des pêches et du développement rural	2344,38
Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme	795,00
Par donateur	
Portugal	6000,00
France	190,00
Taiwan	9000,00
Autres bilatéraux	459,00
BAD-FAD	1734,00
Systeme des Nations Unies	1269,00
Banque Mondiale	1912,00
BADEA	780,00
Union Européenne	3164,00
Autres donateurs multi-latéraux	450,00
Source : Autorités nationales (Ministère du Plan et des Finances)	